

CREMIS

Revue du

**Autonomie et
accompagnement
Histoires de jeunes**

**L'étincelle
Portes d'entrée
Bien dans mes baskets
Visions du monde**

HIVER 2012

Vol. 5 No. 1

**Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales,
les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté**

**Centre de santé et de services sociaux
Jeanne-Mance**

Centre affilié universitaire

La Revue du CREMIS est publiée par le Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS).

Le CREMIS fait partie intégrante du Centre Affilié Universitaire - Centre de Santé et de Services Sociaux Jeanne-Mance, affilié à l'Université de Montréal et à l'Université du Québec à Montréal.
1250, rue Sanguinet
Montréal, Québec
H2X 3E7

Équipe de production pour ce numéro :
Marie-Christine Brossard-Couture, Estelle Carde, Aude Fournier, Baptiste Godrie,
Christopher McAll et Geneviève McClure
Pour tout commentaire ou pour s'inscrire sur notre liste de diffusion, n'hésitez pas à communiquer avec nous :
revueducremis@gmail.com

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que les auteurs.

Vous pouvez télécharger gratuitement cette revue à l'adresse web suivante :
www.cremis.ca

Dépôt légal, Bibliothèque et archives nationales du Québec
ISSN : 1916-646X

Photo de la page couverture par Henry_azui, 2007. Certains droits réservés ©





Starobis, 2007. Certains droits réservés

Inégalités sociales
Discriminations
Pratiques alternatives de citoyenneté

« Le chemin qu'on a fait par rapport à la violence, c'était nous, c'était par nos propres réflexions. »

« Les intervenants sociaux ont été amenés à devenir davantage des accompagnateurs de ce réseau qui se créait. »

« En multipliant des expériences où les savoirs de différents acteurs se mettent au travail ensemble et où les jeunes ont un espace de parole effectif, les paradoxes de l'intervention pourront être apprivoisés et peut-être surmontés dans l'avenir. »

SOMMAIRE

REGARDS

Le sort des jeunes européennes
Chemins contrastés 4

La judiciarisation des populations itinérantes
Pratiques de profilage 10

DOSSIER
Autonomie et accompagnement :
Histoires de jeunes 17

Pouvoir et violence chez les hommes
L'étincelle 18

Intervention sociale et arts
Portes d'entrée 21

Développement psychosocial et habilités sportives
Bien dans mes baskets 27

L'intervention auprès des jeunes
Visions du monde 34

PRATIQUES
Relation parents-adolescents
Rejet et reconnaissance 40

RETOURS
Autorisations judiciaires de soins psychiatriques
Le déséquilibre 45

(suite à la page 17)



Kat... 2012. Certains droits réservés

Le sort des jeunes européennes

Chemins contrastés

REGARDS

Cécile Van de Velde

École des Hautes Études
en Sciences Sociales
Paris

Membre de l'Équipe de
recherche sur les inéga-
lités sociales (ERIS)

Directrice adjointe
Centre Maurice Halb-
wachs

Professeure invitée
Département de
sociologie
Université de Montréal



Kat... 2011. Certains droits réservés

Avoir 20 ans aujourd'hui en Europe, c'est être jeune dans des sociétés qui vieillissent. Et depuis trois ans, c'est faire face à une crise qui, dans toutes les sociétés européennes, affecte prioritairement les nouveaux venus sur le marché du travail. À écouter en particulier les revendica-

tions juvéniles en Europe méditerranéenne et continentale, l'optimisme n'est pas de mise. « Génération précaire »¹ ou « Génération 1000 euros »² et, plus récemment, jeunes « Indignés » : ces mouvements sociaux se succèdent et dessinent des générations marquées par une incertitude économique croissante. Bien sûr, elles sont loin de se réduire à cette seule préoccupation : elles se distinguent également par des aspirations montantes, telles qu'un accès élargi aux études et à la mobilité, une ouverture aux nouvelles technologies et à l'internationalisation, ainsi qu'une recherche de réalisation personnelle dans les parcours de vie. Mais au-delà de leurs aspirations communes, le sort des jeunes européennes est loin d'être uniforme : d'une société à l'autre, les

politiques publiques, les modes d'intégration sur le marché du travail et les normes sociales esquissent des chemins contrastés vers l'âge adulte, et n'ouvrent pas les mêmes perspectives.

Gouverner sa vie

Comment peut-on, dans des économies en récession et dans des sociétés qui se globalisent, garder prise sur sa vie ? Initiés et relayés par les jeunes générations, les mouvements sociaux récents en Europe soulèvent chacun à leur façon la question de l'autonomie individuelle et du gouvernement des existences dans une crise mondialisée. Davantage que les seules conditions matérielles d'indépendance, c'est la possibilité d'orienter son propre destin, individuel et collectif, qui est ici en jeu.

Arrêtons-nous, en particulier, sur la récente mobilisation des jeunes Espagnols, appelée le mouvement du 15 mai (2011), qui soulève avec une acuité particulière l'enjeu de l'autonomie (Van de Velde, 2011). Ce mouvement met ainsi en scène des vies « à vendre » ou « à crédit » et dénonce l'incapacité supposée du politique à faire face à la « marchandisation » des existences, que ce soit par l'endettement contraint au sein des existences individuelles, mais aussi par le poids d'une dette héritée. « Banquiers en prison ! », « Nous ne sommes pas des marchandises », « Ne tentez pas de nous vendre le soleil » : le rejet du capitalisme financier est au cœur des revendications et les

slogans affichés résonnent comme autant de tentatives de « prise » en main d'un destin qui leur échappe doublement, tant au niveau individuel que collectif. Leur slogan principal, « Toma la plaza », revêt à cet égard une double signification. Il s'agit, bien sûr, dans son acception concrète, d'occuper la place Puerta del Sol, à l'image de la fameuse place Tahrir quelques mois auparavant. Mais il s'agit aussi, dans son acception symbolique, d'inviter chacun à prendre sa place sociale, individuellement revendiquée, mais politiquement niée : une des composantes de ce mouvement dénonce non pas une ligne de fracture entre les générations, mais une césure grandissante entre une société et sa jeunesse. Rappelons qu'en Espagne et au sud de l'Europe, les plans d'austérité induits par la crise sont venus cristalliser une frustration sociale sous-jacente depuis plusieurs années. Ces jeunes plus diplômées que leurs parents se voient effectivement confrontées à un chômage de masse, accentué par la crise — 46% en 2011 — et à une précarité salariale à l'entrée sur le marché du travail. Elles se vivent déclassées non seulement par le statut social, mais aussi, et surtout, par le logement, qui les contraint à l'endettement à long terme. Face à l'allongement des études et à la faiblesse prolongée des salaires à leur sortie, l'âge médian au départ de chez les parents ne cesse de s'élever depuis quelques décennies et se situe désormais autour de 28 ans au sud de l'Europe. Les solidarités intergénérationnelles jouent encore leur rôle de palliatif, mais elles atteignent leurs limites et sont fragilisées par la crise. Elles viennent de plus contrarier les aspirations émergentes à l'autonomie : le report prolongé de l'installation, même culturellement

REGARDS

« une des composantes de ce mouvement dénonce non pas une ligne de fracture entre les générations, mais une césure grandissante entre une société et sa jeunesse. »

légitimé, tend à être vécu comme une injustice.

Cette revendication massive répond aujourd'hui à une problématique principalement méditerranéenne, mais de nombreux pans des jeunes européennes partagent cette frustration sociale. Déjà freinées dans leur quête d'indépendance par l'augmentation du prix du logement durant les deux dernières décennies, elles se voient prises entre une injonction à l'autonomie et l'incapacité matérielle de s'y conformer. Générations « déclassées », « perdues », « sacrifiées » : nombreux sont les termes médiatiques et scientifiques qui évoquent ce paradoxe de générations en moyenne plus diplômées que les précédentes, mais confrontées à des conditions de plus en plus adverses à l'entrée sur le marché du travail et à un avenir socioprofessionnel plus incertain. Dans tous les pays d'Europe et dans la plupart des sociétés mondiales, la dégradation de la crise économique affecte en priorité les « entrants » sur le marché du travail, donc les plus jeunes, et les soumet à de nouvelles formes de vulnérabilité. Les récents rapports de l'OCDE (OCDE, 2010) soulignent par exemple l'augmentation massive des « NEETS » – *Not in Education, Employment or Training* – ni étudiant, ni employé, ni stagiaire - au sein des sociétés occidentales. Plus encore, la crise soulève le risque d'une génération particulièrement pénalisée sur le long terme et l'enjeu social d'un « effet-cicatrice » : en comparant les trajectoires socio-professionnelles de différentes générations, Chauvel (1998) a montré à quel point les difficultés initiales sur le marché du travail pouvaient se répercuter, tel un jeu de dominos, sur l'ensemble des parcours ultérieurs, par le jeu cumulé de contrats plus précaires et de moindres salaires. L'ampleur de ce phénomène diffère bien entendu selon les pays, mais il s'avère d'autant plus important dans des sociétés dont le marché du travail est segmenté en fonction de l'âge : c'est le cas actuellement sur le marché du travail français, qui tend à privilégier les 30-45 ans, ou au Japon lors de la « décennie perdue » des années 90 où les jeunes en attente se sont vus, la croissance revenue, délaissés au profit des plus fraîchement diplômés.

De fait, la crise met à l'épreuve les modèles européens d'intégration de la jeunesse. Du nord au sud de l'Europe, les politiques publiques réagis-

sent très différemment à cet enjeu de l'autonomie et dessinent des expériences particulièrement contrastées de la jeunesse (Van de Velde, 2008).

Se trouver

Pour l'instant, les jeunes européennes scandinaves semblent les plus protégées. En effet, les sociétés du nord de l'Europe ont privilégié une politique de jeunesse d'inspiration sociale-démocrate, destinée à se substituer à l'aide familiale dès l'âge de la citoyenneté pour garantir une indépendance minimale des jeunes adultes vis-à-vis de leurs parents. Ce mode d'intervention est perceptible dans le financement de la vie étudiante, public, direct et universel, ainsi que dans l'ouverture d'un revenu minimum dès 18 ans. On pourrait de plus en plus qualifier cette régulation de « libérale-démocrate », tant elle se conjugue désormais à un marché du travail libéralisé et à une invitation à s'y intégrer de façon précoce, et ce, jusqu'à un âge assez tardif. De nombreux travaux ont montré que cette régulation correspond à une forte valorisation

de l'autonomie individuelle, perceptible également dans les normes éducatives et pédagogiques. Au cours des deux dernières décennies, elle a favorisé des parcours de jeunesse longs et mobiles, caractérisés par des allers-retours entre études et emploi, et prioritairement vécus dans une logique de la construction de soi. Ce modèle s'organise autour d'une aspiration à « se trouver » que l'on retrouve de façon sous-jacente, mais moins aboutie, parmi l'ensemble des jeunes Européens. La crise qui s'est accompagnée d'une nette montée du chômage des jeunes pourrait avoir un impact sévère sur ce type d'organisation. Pour l'instant, la réponse a été pour l'essentiel conforme aux principes sociaux-démocrates : elle s'est traduite, par exemple, au Danemark, plutôt par un renforcement de la présence de l'État face aux incertitudes économiques et par un resserrement des filets de sécurité pour les jeunes les plus vulnérables.

S'assumer

Les choses sont différentes en Grande-Bretagne. La société britannique, comme d'autres sociétés d'obédience libérale, favorise un recours précoce – dès la fin de l'adolescence – au marché du travail et au crédit bancaire pour financer la période d'études et d'insertion. Cette logique tend à structurer des trajectoires d'études en moyenne plus courtes, clôturées

par un accès rapide à l'emploi salarié, et des combinaisons travail/études plus fréquentes qu'en Europe continentale. Ces parcours répondent à des normes – tant familiales que sociales – qui valorisent une émancipation et une indépendance économique précoces : « s'assumer » est ici le maître-mot. Ce mode de régulation par l'autofinancement induit une sensibilité aiguë aux marchés : l'individu est censé assurer sa survie présente, mais également sa protection future – ce qui, en cas de retournement de conjoncture, peut entraîner des trajectoires d'entrée accélérée en vulnérabilité. La crise réactive ainsi, très logiquement, les débats sociaux qui, depuis le début des années 2000, mettent en exergue la pression financière s'exerçant sur les étudiants et la problématique de l'endettement, accentuée par une augmentation marquée des prix du logement ces dernières années.

S'installer

Comme nous l'avons déjà évoqué, les jeunes des pays méditerranéens restent de leur côté particulièrement pénalisés. Confrontées à une grande précarité d'emploi sur le marché du travail, elles sont très sensibles aux aléas de la conjoncture. Or, ces jeunes générations étaient déjà marquées par des difficultés d'émancipation, comme en témoignait déjà, il y a quelques années, le mouvement des « 1000 euroistes ».

REGARDS

« Du nord au sud de l'Europe, les politiques publiques [...] dessinent des expériences particulièrement contrastées de la jeunesse »



Meantux, 2009. Certains droits réservés

REGARDS

Porté depuis 2005 par de jeunes salariés, plutôt trentenaires, gagnant insuffisamment pour s'émanciper totalement de leurs parents, ce mouvement, initié en Espagne, s'est diffusé en Italie et en Grèce. Il dénonçait le maintien prolongé dans une situation de précarité sociale et de dépendance familiale. Ces jeunesses évoluent jusqu'à présent dans des normes d'émancipation qui légitiment le maintien prolongé au domicile parental tant que ne sont pas réu-



Meantux, 2009. Certains droits réservés

nies les conditions d'installation dans un nouveau foyer — emploi stable, mariage et, si possible, achat du logement — ; il ne s'agit plus tant ici de « se trouver » que de « s'installer ». Or, ces conditions surviennent de plus en plus tard dans les trajectoires et la crise ne fait qu'aggraver le problème. À la question de l'émancipation à l'égard des familles s'ajoute en outre une inquiétude redoublée sur la fécondité : un accès tardif à l'autonomie reporte d'autant l'âge des femmes au premier enfant et risque d'accélérer le vieillissement déjà accusé des sociétés méditerranéennes.

Se placer

En France, les difficultés d'insertion, encore durcies par la crise, accroissent actuellement la pression sociale et familiale à « se placer ». Les

trajectoires d'études sont en effet fortement marquées par le culte du diplôme et la centralité du premier emploi, ainsi que par l'absence de droit à l'erreur. Ce modèle d'intégration s'appuie tout d'abord sur un idéal de méritocratie scolaire, dans lequel l'école d'État joue un rôle légitime de « classement » ou de « déclassement » précoce des individus. Il se caractérise donc par le poids central et intériorisé du diplôme sur l'ensemble des parcours socioprofessionnels, et inversement, par la précarisation potentielle de ceux qui quittent précocement le système scolaire. Cette composante est d'autant plus problématique que la jeunesse constitue un angle mort de la protection sociale française, qui ne couvre les « 16-25 ans » que de façon ponctuelle et très ciblée. Une telle « tyrannie des diplômes » se traduit par un investissement massif et généralisé dans les études, et par des trajectoires de for-

mation particulièrement linéaires et précoces : par exemple, l'âge médian aux études supérieures, de 21 ans au cours des années 2000³, est le plus bas d'Europe occidentale. Ces parcours sont pensés en trois temps : un temps d'études rarement combiné à l'emploi, une phase d'« insertion », puis l'accès à un premier emploi. Cette phase transitoire d'insertion tend à s'allonger en temps de crise : l'OCDE pointe récemment la transition particulièrement « abrupte » des études vers l'emploi en France et la forte pénalisation des jeunes sur le marché du travail, avec un taux de chômage juvénile parmi les plus élevés d'Europe (OCDE, 2009). Ce mode d'« intégration sociale », fondé sur la (sur)détermination par le diplôme, a bien entendu ses forces. Il rend, d'une part, les études attractives en elles-mêmes et massivement suivies ; il induit, d'autre part, un rapport relativement affectif au « métier », même chez les jeunes générations. Mais il trouve ses limites en temps de récession et de pénurie d'emploi, en accentuant le risque de déclassement au sein des classes moyennes (Peugny, 2008) et d'exclusion sociale des plus faiblement diplômés (Maurin, 2009) : on observe actuellement un accroissement de la compétition scolaire, qui descend les âges, et l'augmentation notable du stress à l'école⁴, même si, paradoxalement, la croyance en la méritocratie scolaire s'avère fragilisée (Tenret, 2011).

Le retour des « héritiers »

Face à la crise, la famille va-t-elle devenir une valeur refuge en Europe ? Jusqu'où les États peuvent-ils compter sur les solidarités parentales pour faire face aux difficultés sociales des jeunes adultes ? Ces solidarités sont aujourd'hui particulièrement contrastées d'une société européenne à l'autre. Elles dessinent un dégradé de positions entre deux extrêmes : faible mobilisation des solidarités parentales au nord de l'Europe, mobilisation prolongée de l'aide familiale au sud. Prenons, par exemple, l'indicateur de la prolongation de la cohabitation résidentielle avec les parents. L'âge médian au départ est de 20 ans dans les sociétés scandinaves, où il est légitime de quitter le foyer parental le plus tôt possible, en amont des trajectoires étudiantes ; il est de 21 ans au Royaume-Uni, de 23 ans en France et de 27 à

28 ans dans les sociétés méditerranéennes, où, au contraire, on attend que soient réunies les conditions de la création d'un nouveau foyer. Partout en Europe, la crise risque d'entraîner une reformulation de ces solidarités familiales, qu'elles se traduisent par un prolongement de la cohabitation résidentielle ou de l'aide financière des parents vers les jeunes adultes. Déjà au Royaume-Uni, des chercheurs remettent en cause l'« idéologie de l'indépendance » et revalorisent les ressources familiales face à l'endettement massif des jeunes Britanniques. Inversement, dans les sociétés méditerranéennes et continentales – notamment en France –, sont dénoncées les nouvelles formes d'inégalités induites par le recours croissant à ces solidarités familiales : d'aucuns, en France, relèvent par exemple le retour des « héritiers », au sens où l'accès aux positions sociales est de plus en plus conditionné aux ressources familiales.

Notes :

1 : Mouvement social né en 2005 en France, avec pour principale revendication la réforme du statut des stagiaires.

2 : Mouvement social diffusé au sein des sociétés méditerranéennes depuis 2005, « Generación de los 1000 euros » en Espagne, « Generazione 1000 euros » en Italie, « Yevió 700 » (génération des 700 euros) en Grèce, dénonçant principalement la précarité et la faiblesse des salaires des jeunes.

3 : Source : Eurostat

4 : Source : OCDE

Chauvel, L. (1998). *Le destin des générations. Cohortes et structures sociales*, Presses Universitaires de France, Paris.

Esping-Andersen, G. (1990). *Les trois mondes de l'Etat-Providence*, Presses Universitaires de France, Paris.

Maurin, E. (2009). *La peur du déclassement*, Le Seuil, Paris.

OCDE (2009). *Jobs for Youth/France*, Éditions de l'OCDE.

OCDE (2010). *Des débuts qui comptent. Des emplois pour les jeunes*, Éditions de l'OCDE.

Peugny, C. (2008). *Le déclassement*, Paris, Grasset.

Tenret, E. (2011). *Les étudiants et le mérite*, La Documentation Française, Paris.

Van de Velde, C. (2011). « Indignés : les raisons de la colère », *Cités*, 47-48 : 293-297.

Van de Velde, C. (2008). *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris.

« la crise risque d'entraîner une reformulation de ces solidarités familiales, qu'elles se traduisent par un prolongement de la cohabitation résidentielle ou de l'aide financière des parents vers les jeunes adultes. »

La judiciarisation des populations itinérantes

REGARDS

Céline Bellot

Professeure
Université de Montréal
École de service social

Chercheuse associée au
CREMIS

Marie-Ève Sylvestre

Professeure
Université d'Ottawa
Faculté de droit

Pratiques de profilage

La question de la judiciarisation de l'itinérance et donc, de sa répression, n'est pas nouvelle. En effet, historiquement, les tensions entre l'aide et le contrôle des populations les plus démunies ont toujours existé. Pourtant, les personnes

en situation d'itinérance, les intervenants, de même que nos études sur les 15 dernières années témoignent d'un accroissement de cette judiciarisation à Montréal, notamment par le biais de l'émission de contraventions de plus en plus nombreuses. Cet accroissement a été condamné aux plans politique comme juridique par les acteurs provinciaux et municipaux. Ainsi, la Commission parlementaire sur l'itinérance (2009), dans son rapport final, concluait à l'urgence de mettre en place des alternatives à la

répression, afin de mieux soutenir le droit de cité pour tous dans les villes du Québec. De son côté, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2009), dans un avis juridique, affirmait de manière éloquent que les pratiques de judiciarisation constituaient des pratiques de profilage social. La Cour municipale de Montréal a également été la première instance judiciaire à prendre acte de la contre-productivité de la répression en mettant fin à l'incarcération pour non-paiement d'amendes. Pourtant, malgré les brèches ouvertes dans la répression et sa condamnation par toutes les instances politiques, juridiques et communautaires, une troisième étude que nous avons réalisée sur la judiciarisation des personnes en situation d'iti-



Meantux, 2009. Certains droits réservés

néance à Montréal témoigne du fait que l'émission de constats d'infraction est demeurée une pratique courante à Montréal entre 2007 et 2010.¹

L'objectif du présent article est de dresser un bilan de ces trois études, réalisées respectivement en 2005, 2007 et 2012, qui ont analysé les contours de la judiciarisation des populations en situation d'itinérance à Montréal entre 1994 et 2010. Durant ces années, plus de 65 000 constats d'infraction ont été analysés sous l'angle des parcours de judiciarisation, des motifs reprochés, des populations ciblées, ainsi que des effets de ces pratiques répressives sur les personnes en situation d'itinérance et sur le système pénal.

Dans le métro

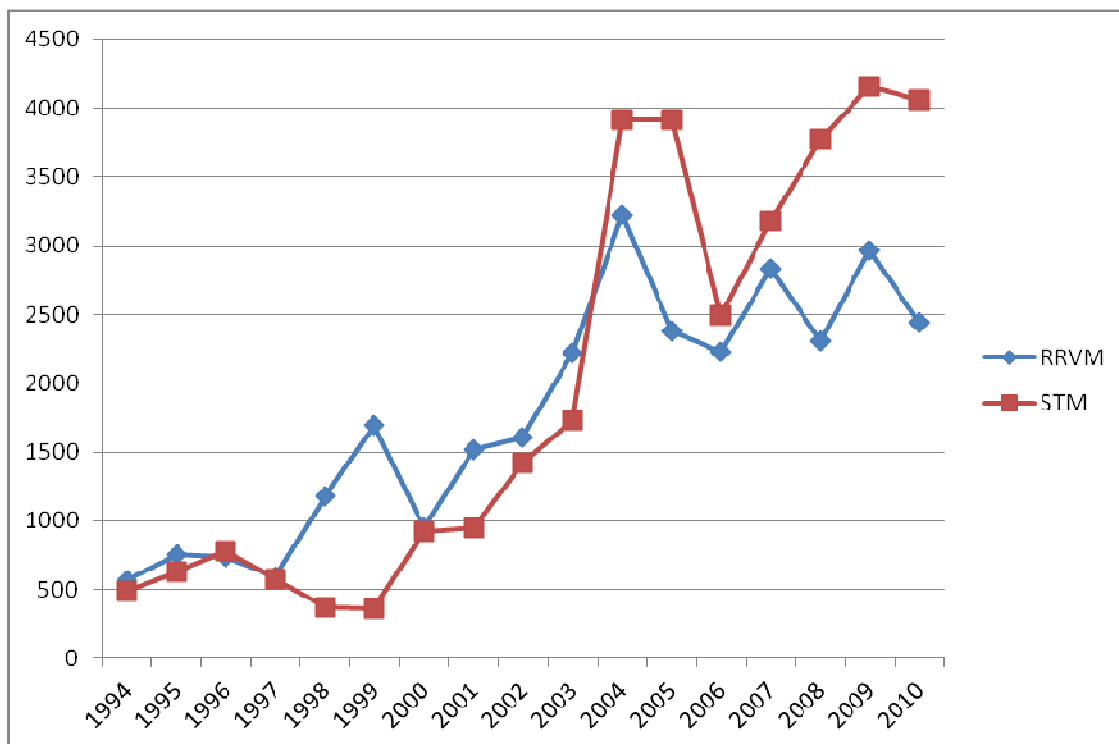
Les constats d'infraction analysés dans les trois études ont été extraits à partir de l'adresse de 21 organismes œuvrant en itinérance. Il s'agissait d'interroger la banque de la Cour municipale à partir de ces adresses pour obte-

nir l'ensemble des constats d'infraction émis à partir de ces dernières. Si nos données ne représentent que la pointe de l'iceberg, elles permettent néanmoins de rendre compte de l'accroissement de la judiciarisation des populations itinérantes au cours des 15 dernières années. S'intéressant aux infractions émises en vertu des Règlements refondus de la Ville de Montréal (RRVM) et de la réglementation de la Société de transport de Montréal (STM), nos études témoignent d'une augmentation de plus de 600% entre 1994 et 2010, comme l'illustre la figure 1.

Ainsi, en 1994, 1 054 constats d'infraction ont été émis alors que, en 2010, ceux-ci s'élèvent à 6 562. Cette augmentation globale de la judiciarisation résulte notamment d'un accroissement majeur de celle-ci dans le métro. L'étude de 2007 avait déjà permis de montrer l'ampleur de la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance dans le métro. Celle de 2012 vient confirmer cette tendance, avec une aggravation de la situation. Ainsi, les contraventions émises en vertu du règlement de la STM

REGARDS

Fig. 1: Nombre de constats d'infraction par année selon la catégorie de règlement (RRVM ou STM de 1994 à 2010)



représentent 57% (17 413 constats) du total des contraventions émises entre 2006 et 2010 (30 551 constats). Il est à noter que la judiciarisation dans le métro suit le rythme des saisons. Entre 2006 et 2010, plus de 1 500 constats d'infraction ont été émis dans le métro au mois de janvier, alors qu'il y en a eu moins de 400 durant le mois de juillet.

Dans ce contexte, le métro de Montréal est véritablement devenu un lieu où la présence de personnes en situation d'itinérance est largement réprimée, notamment en période hivernale. De fait, l'analyse des motifs d'infraction, que ce soit en vertu des règlements de la Ville de Montréal ou de ceux de la STM, suggère que la judiciarisation concerne essentiellement l'occupation de l'espace public, puisque les principaux faits reprochés relèvent de l'ivresse publique et de la présence sur le domaine public. Le tableau 2 illustre les fréquences des cinq principales infractions pour les règlements de la ville et de la STM.

Si les discours actuels sur l'itinérance renvoient de plus en plus à l'image de personnes agressives et dangereuses, l'analyse des constats d'infraction montre bien au contraire que la judiciarisation porte essentiellement sur la présence des personnes et leur ébriété publi-

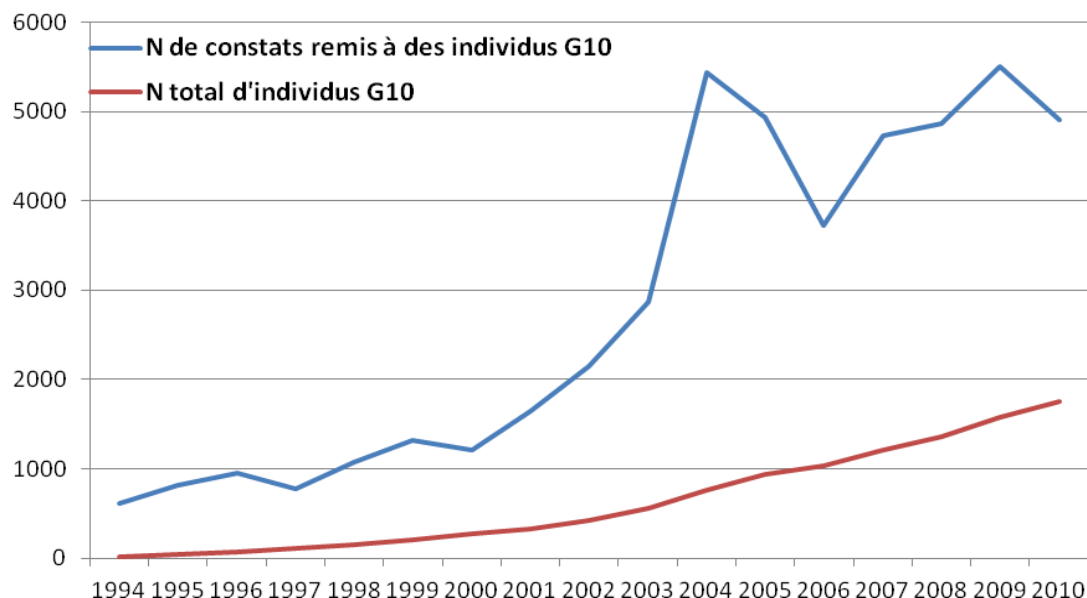
que. Ainsi, il apparaît que la « dérangosité » de ces personnes est davantage sanctionnée que leur réelle « dangerosité ». En effet, malgré de nombreuses possibilités dans les réglementations de judiciariser des comportements dangereux (altercations, présence d'armes comme des couteaux, bagarres), ce type d'infraction est quasi inexistant dans nos études.

Nos données invitent ainsi à reconnaître que le discours de la menace et de la peur, qui légitime la mise à l'écart et la répression des personnes en situation d'itinérance du centre-ville, est largement dénué de fondement empirique. En outre, l'analyse des constats d'infraction montre que les personnes de plus de 40 ans reçoivent davantage de constats d'infraction que les autres groupes d'âge, notamment dans

Tab. 1: Cinq infractions les plus fréquentes pour les règlements de la Ville de Montréal

Catégorie de règlement		N	% des infractions
Municipal ou arrondissement (RRVM)	Avoir été trouvé gisant, flânant ivre ou drogué sur une voie ou place publique	3480	31,5
	Avoir consommé des boissons alcooliques sur le domaine public ou dans un parc	3265	29,6
	Flâner / entraver la circulation / refuser de circuler sur la place publique	1303	11,8
	Être dans un parc / installation publique après les heures d'ouverture	543	4,9
	Répandre un liquide sur le sol public	516	4,7
	Total	9 107	82,5
STM	Avoir obtenu ou tenté d'obtenir un voyage sans payer	5418	33,7
	Être couché ou étendu sur un banc, un siège, plancher d'un véhicule	3741	23,3
	Fumer du tabac allumé	2349	14,6
	Consommer des boissons alcoolisées dans une station de métro ou un véhicule	1226	7,6
	Gêner ou entraver la libre circulation	1145	7,1
	Total	13 879	86,3

Fig. 2: Évolution du nombre de constats et d'individus qui ont reçu plus de dix constats d'infraction (G10)



le métro. Pour la période 2006-2010, les personnes de plus de 40 ans ont reçu 15 045 contraventions, représentant 2 372 personnes, alors que celles âgées de 18 à 24 ans n'en ont reçu que 4 885 contraventions, représentant 547 individus. Ce ciblage des populations itinérantes plus âgées, aux prises avec une itinérance chronique, témoigne du fait que la Ville de Montréal poursuit la voie de la répression. Il s'agit de les chasser de nos rues et, encore plus, du métro.

Ce renforcement de la répression et du ciblage de certains groupes apparaît d'autant plus évident lorsqu'on s'intéresse au profil des personnes qui reçoivent le plus de constats d'infraction.

Une atteinte aux droits

Depuis 15 ans, nos études suggèrent que les personnes en situation d'itinérance ne sont pas toutes égales devant la judiciarisation. Certaines font en effet l'objet d'une répression accrue qui se caractérise par un nombre important de constats d'infraction reçus par année. En s'intéressant à l'évolution du nombre de personnes ayant reçu plus de dix constats d'infraction par année et à l'évolution du nombre réel de constats d'infraction qu'elles ont reçus,

il semble que de plus en plus de personnes reçoivent plus de dix constats par année. La figure 2 témoigne de cette évolution.

Les personnes en situation d'itinérance sont de plus en plus interpellées par les forces policières et reçoivent plus de constats au quotidien. Ce quotidien de répression accroît le sentiment d'injustice qu'elles vivent sans jamais répondre à leurs besoins psychosociaux, tout en aggravant leur situation, notamment en regard de la dette judiciaire qui pèse sur elles.

Ce profilage témoigne fondamentalement de la discrimination dont sont l'objet les personnes en situation d'itinérance. En effet, alors que ces dernières représentent environ 1% de la popu-

« Ce ciblage des populations itinérantes plus âgées, aux prises avec une itinérance chronique, témoigne du fait que la Ville de Montréal poursuit la voie de la répression. »

lation générale de Montréal, elles reçoivent près de 25% des constats émis en vertu des réglementations municipales. Le traitement répressif de l'itinérance à Montréal constitue ainsi une réelle atteinte aux droits fondamentaux des personnes, dont leur surreprésentation dans le système judiciaire n'est qu'un indicateur.

Enfin, si l'itinérance se caractérise déjà par un état de dénuement important au plan des ressources financières, relationnelles et de logement, les pratiques répressives à l'égard de ces personnes ne fait que fragiliser davantage leur situation, en contribuant à leur endettement.

Endettement

L'analyse des parcours de judiciarisation témoigne d'un changement majeur puisque, depuis 2005, les constats d'infraction non payés ne font plus l'objet d'une incarcération, les juges de la Cour municipale ayant renoncé à signer les mandats d'emprisonnement pour non-paiement d'amende. Cependant, un effet pervers de cette évolution est que la dette judiciaire des personnes en situation d'itinérance s'est alourdie et ne cesse de croître. Ainsi, au total, elles cumuleraient une dette judiciaire de plus

de 1,5 million de dollars pour l'année 2010.

Cette dette judiciaire constitue un frein à l'amélioration de la situation des personnes en situation d'itinérance, puisqu'elles n'auront pas les moyens d'y faire face. Depuis 2008, le Barreau du Québec demande une amnistie de ces constats d'infraction afin d'effacer cette dette qui, pour certaines personnes, peut s'élever à plus de 80 000\$.

Le décor idéalisé

L'analyse des constats d'infraction émis auprès des personnes utilisatrices de services pour les populations itinérantes entre 1994 et 2010 a permis de mettre en évidence l'augmentation importante de la judiciarisation et l'explosion des coûts reliés à celle-ci, tant pour les personnes itinérantes que pour le système judiciaire

Tab. 2: Montant des amendes et des frais judiciaires entre 1994 et 2010

Année	Amendes (\$)	Frais (\$)	Total (\$) (amendes + frais)
1994	107 231	71 823	179 054
1995	149 050	78 129	227 179
1996	169 908	126 083	295 991
1997	152 781	192 919	345 700
1998	200 906	315 039	515 945
1999	261 843	408 131	669 974
2000	236 491	368 278	604 769
2001	301 702	455 258	756 960
2002	372 126	387 711	759 837
2003	485 122	326 212	811 334
2004	905 987	681 542	1 587 529
2005	774 097	700 370	1 474 467
2006	598 870	654 222	1 253 092
2007	798 681	846 537	1 645 218
2008	845 628	653 853	1 499 481
2009	1 127 046	638 716	1 765 762
2010	1 060 664	431 685	1 492 349
Total	8 548 133	7 336 508	15 884 641

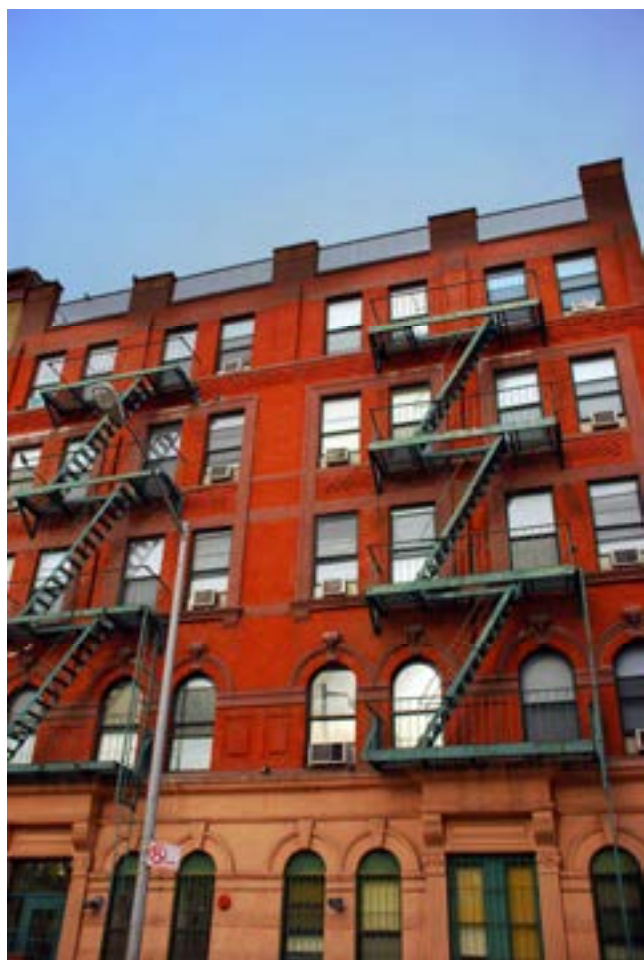
(et, par extension, pour la population en général).

Malgré un consensus sur le fait que la répression n'est pas la solution pour répondre au phénomène de l'itinérance, les pratiques de judiciarisation demeurent en hausse à Montréal. Il devient urgent de réfléchir à la manière de réduire l'émission des constats d'infraction en modifiant profondément les pratiques policières et en encourageant la mise en place de véritables alternatives sociales. L'itinérance, loin d'être une menace, est un réel témoignage des enjeux de pauvreté et de pénurie de ressources pour soutenir les plus démunis. La répression ne peut constituer le vecteur d'une quelconque solidarité. Elle n'est que le reflet d'une tentative de maintenir à l'écart (de « pourchasser ») les personnes qui « dérangent » dans le décor idéalisé de la prospérité économique de la Ville de Montréal. Pourtant, le sens de la justice impose non seulement de respecter les droits des personnes en situation d'itinérance au même titre que

n'importe quel autre citoyen, mais d'accompagner ces populations démunies dans la réponse à leurs besoins, plutôt qu'à en faire de dangereux individus qu'il faut contrôler.

Note

1 : Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une subvention plus large financée par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) qui vise à documenter les pratiques de judiciarisation et le point de vue des acteurs sociojudiciaires dans différentes villes canadiennes (Vancouver, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec, Halifax).



Creastisma, 2007. Certains droits réservés

Les midis du CREMIS

Santé mentale, femmes et organismes communautaires :

Une approche globale et féministe

Conférence par
Isabelle Mimeault
et Christelle Cassan

Réseau québécois d'action
pour la santé des femmes

Mardi le 29 mai 2012
12h à 13h30
CLSC des Faubourgs
1250 rue Sanguinet
Salle 451
www.cremis.ca

AUTONOMIE ET ACCOMPAGNEMENT

DOSSIER



Mearlux, 2008 Certains droits réservés

HISTOIRES DE JEUNES

Pouvoir et violence chez les hommes

L'étincelle

DOSSIER

Le 16 mars dernier, un séminaire du CREMIS abordant la thématique des jeunes et de la violence a été l'occasion de faire connaître le projet « Pouvoir sans violence » par un de ses participants, Arnaud Dagenais. Cette initiative originale propose une période d'animation qui s'appuie sur le visionnement d'un court vidéo visant à susciter une réflexion et des discussions entre jeunes autour de la violence dans les relations hommes-femmes. Arnaud Dagenais en assure aujourd'hui la continuité en collaboration avec un de ses collègues. Retour sur une démarche personnelle et collective de développement d'un espace de réflexion et de discussion par rapport à la violence.

Geneviève McClure

Coordonnatrice
Équipe PRAXCIT
CREMIS

« On abordait la violence sous plein de formes. On parlait entre nous et ça allait toujours de plus en plus loin. Puis, à un moment donné, c'était assez difficile parce que ça venait nous confronter dans nos propres valeurs, parce qu'on avait certains préjugés. On n'était pas nécessairement des hommes violents, sauf que là, on en était venu à penser à notre propre violence, à nos préjugés envers les femmes et tout. » C'est ainsi que Arnaud Dagenais se remémore son expérience de la démarche à l'origine des ateliers d'animation « Pouvoir sans violence ».



Kat... 2011. Certains droits réservés

Ce projet prend racine en 2008, alors qu'Arnaud décide de s'inscrire à un programme d'employabilité du Bureau de consultation jeunesse (BCJ)¹. Alors sans emploi, il est choisi, comme quelques autres jeunes hommes, pour participer à un projet intensif d'une durée de

six mois au cours duquel ils seront appelés à participer à des ateliers collectifs et des rencontres individuelles autour du thème de la violence et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Outre le développement de l'employabilité de ces jeunes, l'objectif visé par les participants est de développer un projet d'animation autour du thème de la violence. Le groupe s'est donc appuyé sur sa propre expérience et le cheminement de ses membres pour développer un projet collectif. En effet, au fil du temps, Arnaud remarque que ces échanges et réflexions l'amènent à opérer des changements dans ses propres valeurs et schèmes de pensée, mais aussi à prendre position par rapport à la violence : « Il y a certaines choses qui ont comme décliqué dans ma tête par rapport à la violence, par rapport à ce que je découvrais. Mes valeurs ont changé, puis ça, ça a amené certains conflits avec des gens dans mon entourage parce qu'ils n'étaient pas toujours d'accord avec les nouvelles idées que j'amenais. Et c'était comme ça pour tout le monde dans le projet. »

Au cours de la démarche, le petit groupe décide de réaliser une courte vidéo à partir de laquelle une animation se développerait pour « parler de la violence dans les relations, l'égalité entre les gars et les filles, puis tous les stéréotypes qui viennent avec. On aborde ça, mais on ne vient pas pour informer les gens comme tel. On vient plus les questionner, susciter des discussions, des réflexions. On s'est dit : en une heure et demie, on va faire une animation de la même manière que ce que, nous, on a fait pendant six mois. Dans le sens que le chemin qu'on a fait par rapport à la violence, c'était nous, c'était par nos propres réflexions. On nous donnait un grain de sel, un sujet, mais, après ça, on avait nos propres réflexions. » Il en est de même pour la création de l'animation et du vidéo : « C'est sûr que le coordonnateur venait nous pousser un peu, mais toutes les décisions et tout ce qu'on faisait, c'était nous qui le créait. »

Le groupe a donc travaillé à partir d'un scénario initialement développé par un de ses membres qui s'est inspiré de son propre vécu. Une équipe professionnelle a accompagné la production pour en arriver à une vidéo sans paroles de cinq minutes qui met en scène un jeune

couple dont le garçon apparaît en colère parce qu'il croit que sa copine parle de lui à une amie à son insu. Arnaud précise : « Ce qu'on essaye de faire, c'est montrer aux jeunes que ce gars-là est dominant, puis que, ça, c'est de la violence parce qu'il a un contrôle sur elle. C'est surtout ça qui est montré, la violence psychologique, parce que c'est ça aussi, le but du film, c'était de montrer, mais pas trop. Parce que, pour susciter la réflexion de quelqu'un, il ne faut pas lui montrer des éléments trop évidents. »

Le grain de sel

À partir de cet outil, l'animation se met en place. Les animateurs procèdent d'abord à la lecture d'un texte narratif qui présente le point de vue du garçon qui se confie à un de ses amis. Ensuite, les participants sont invités à partager leurs impressions sur la situation. Par la suite, le texte est lu une seconde fois pendant le visionnement du film. Les participants ont donc un autre point de vue (celui du personnage du film) sur la situation et sont invités à poursuivre les discussions.

Arnaud précise qu'« un sujet important qu'on

« au fil du temps, Arnaud remarque que ces échanges et réflexions l'amènent à opérer des changements dans ses propres valeurs et schèmes de pensée, mais aussi à prendre position par rapport à la violence »

amène vers la fin de l'animation, c'est le contrôle. Parce que, dans le fond, on explique que, quand quelqu'un contrôle quelqu'un d'autre, c'est de la violence. Souvent, on entend l'expression « Je ne sais pas ce qui s'est passé, j'ai perdu le contrôle, je l'ai frappé ou j'ai vu noir, j'ai perdu le contrôle ». [...] Selon moi, perdre le contrôle, ça n'existe pas. Ce qui existe, c'est prendre le contrôle. C'est ça qu'on essaye de montrer aux jeunes, c'est que, dans le fond, le gars a pas perdu le contrôle parce qu'il a lancé le téléphone et qu'il crie et tout. Il a perdu le contrôle au sens où il dominait la fille et avait un contrôle sur elle. Mais, dans l'histoire, la fille ne se laisse pas faire, donc le gars a perdu son contrôle sur elle. C'est parce que le gars a vu qu'il avait perdu son contrôle sur la fille qu'il a essayé de prendre le contrôle en lançant le téléphone et en l'engueulant. Sans dire : « Ça, c'est de la violence », on essaye de leur faire comprendre. » Si cet objectif n'est pas toujours atteint, Arnaud demeure confiant : « Ce n'est pas toujours possible d'aller aussi loin. Quand on sort de là, moi et mes collègues, on se dit : au moins, on a mis le grain de sel, une étincelle qui va peut-être les faire réfléchir, peut-être les amener sur un chemin quelconque. »

Des intervenants et des enseignants confirment aussi des impacts de l'animation sur les jeunes. Arnaud mentionne que « souvent, les intervenants nous disent qu'après l'animation, aborder ce sujet-là, c'est plus facile. Dans le fond, c'est comme si on donnait un outil au prof ou à l'intervenant pour aider les groupes. » L'animation a aussi été présentée à un groupe d'intervenants intéressés à connaître davantage leur technique d'animation : « Ils avaient entendu parler de notre technique d'animation et c'était quelque chose de nouveau pour eux, donc ils voulaient savoir ce qu'on faisait. On leur a fait l'animation et finalement, eux-mêmes se sont retrouvés confrontés avec le sujet et ils ressortaient de là avec leur réflexion. Dans le fond, l'animation, ça crée des discussions, peu importe le public. Et nous, on est là pour que le groupe discute et pour discuter avec eux. On arrive bien à rejoindre les jeunes parce qu'on est jeunes nous-mêmes. On est proches d'eux d'une certaine manière. Mais ça peut rejoindre des adultes aussi. » Il évalue

toutefois que l'animation ainsi conçue peut moins bien convenir à des jeunes de moins de 16 ans, même si le sujet les concerne aussi.

L'équipe du projet « Pouvoir sans violence » a ainsi parcouru de nombreux groupes communautaires, des écoles et autres groupes de jeunes avec qui le Bureau de consultation jeunesse les mettait en contact. Alors que le projet financé prenait fin, Arnaud et deux de ses collègues ont décidé de poursuivre l'aventure sur leur initiative personnelle, à la fois « pour nous-mêmes et pour rejoindre les jeunes ». À ce jour, Arnaud estime que plus de 800 jeunes ont été rejoints par le projet.

À un niveau plus personnel, le cheminement de Arnaud l'a amené à « voir, dans une situation, les deux côtés de la médaille et à plus analyser, avoir un esprit plus critique, mieux comprendre les choses. C'est ça que ça m'a donné, ce projet-là, dans ma vie. » Ainsi, d'une démarche de réflexion personnelle et collective, puis de prise de parole par rapport à la violence, émergent de nombreux apprentissages citoyens. Aujourd'hui impliqué au sein du conseil d'administration du Bureau de consultation jeunesse, Arnaud demeure un citoyen engagé face au thème de la violence : « la violence, ça rassemble tellement de choses. Souvent, je vois des campagnes [de prévention] à la télévision ou sur des pancartes, sur le taxage, le racisme, l'intimidation, etc. Mais ce qu'on oublie de dire, c'est que tout ça, c'est de la violence. C'est toutes des formes de violences et il faut le dire! »²

Notes:

1 : Le Bureau de consultation jeunesse est un organisme d'action communautaire autonome, ce qui veut dire que les projets sont créés par et pour des jeunes. »

2 : Les personnes intéressées à recevoir plus d'information ou encore à recevoir l'équipe d'animation du projet « Pouvoir sans violence » sont invitées à les contacter à l'adresse suivante : pouvoirsansviolence@hotmail.com

Intervention sociale et arts

Portes d'entrée

Les travailleurs sociaux demandent souvent aux jeunes auprès desquels ils interviennent de cibler des moyens à court et à long terme afin d'arriver à des objectifs précis, par exemple, terminer leur secondaire afin de pouvoir commencer un diplôme d'études professionnelles. L'intervention s'appuie alors sur le présupposé selon lequel les « jeunes en difficulté » sont inactifs, passifs, parce qu'ils ne



vont pas chercher les ressources qui pourraient les aider. Ils doivent redevenir « acteurs » de leur propre processus de réintégration. Cependant, certains jeunes traversent des difficultés qui les empêchent de se projeter dans l'avenir, étant constamment en mode de survie. Ils ne savent pas ce qu'ils vont faire la semaine suivante. De plus, il s'agit parfois davantage d'objectifs fixés par les intervenants (ce qui leur apparaît le mieux

pour que les jeunes se réalisent) que par les jeunes eux-mêmes.

La marginalisation chez les jeunes est un processus complexe qui demande aux intervenants sociaux d'être créatifs afin de pouvoir agir de façon globale sur les diverses problématiques rencontrées. Ces jeunes marginalisés sont loin d'être inactifs et il est important de les

DOSSIER

Stéphanie Grenier

Travailleuse sociale
Tremplin 16-30 ans

Candidate à la maîtrise
Département de service
social
Université de Sherbrooke
Boursière CREMIS (2009)

Propos recueillis et mis en
forme par :

Aude Fournier

Revue du CREMIS

Meantux, 2009. Certains droits réservés

DOSSIER

« L'accès à leurs créations artistiques ouvrait la possibilité d'établir un lien de confiance, d'échanger sur leurs réalités »

voir du point de vue de leur potentiel et de leurs forces et non essentiellement comme des jeunes rencontrant des difficultés, subissant des manques et des ruptures. Des stratégies, des compétences et des ressources ont été développées alors qu'ils traversaient des périodes difficiles de leur vie. Les arts, particulièrement ceux de la scène, peuvent permettre aux jeunes adultes en marge de recréer un réseau positif et de rebâtir un sens à leur vécu.

L'exutoire

En 2006 et 2007, durant mon baccalauréat, j'ai réalisé un stage en service social au Tremplin 16-30, un organisme communautaire de Sherbrooke qui intervient auprès des jeunes adultes pour les accompagner vers une plus grande autonomie. L'organisme offre, entre autres, du soutien communautaire en logement à des jeunes qui vivent des difficultés diverses, comme des problèmes de consommation, d'itinérance, des troubles de santé mentale ou de l'isolement social. La plupart vivent avec de faibles revenus. Pendant quatre mois, j'ai accompagné cinq résidents afin de développer avec eux un plan d'action qui comportait des objectifs ciblés, par exemple: mieux entretenir leur logement, se présenter à l'examen d'admission dans un centre d'éducation aux adultes ou participer au souper communautaire du Tremplin.

À travers ces suivis individuels, la cueillette de données psychosociales me semblait plutôt protocolaire et il m'était difficile d'entrer dans ce modèle. Travailler seulement avec la parole des jeunes limitait l'accès à leurs émotions. J'ai alors décidé d'intervenir à partir des intérêts des jeu-

nes, de ce qu'ils aimaient faire, pour ensuite réaliser ma cueillette de données. Ces échanges informels m'ont permis de constater qu'ils pratiquaient tous une forme d'art, que ce soit le dessin, l'écriture ou la musique. L'art était pour eux un exutoire à leurs souffrances trop vives. L'accès à leurs créations artistiques ouvrait la possibilité d'établir un lien de confiance, d'échanger sur leurs réalités, d'accéder à leur vécu.

À travers ces suivis, je me suis aussi aperçue que ces jeunes adultes vivaient un grand isolement et recherchaient des liens ainsi qu'une appartenance à un projet collectif. Plusieurs avaient éprouvé des ruptures familiales dans leur enfance et n'avaient pas terminé leur secondaire. Ils étaient souvent habités par un mal-être, une détresse psychologique qui les amenait à s'isoler ou à avoir une faible estime d'eux-mêmes et de leur potentiel. Ils me demandaient souvent ce qu'ils pourraient faire pour passer le temps.

J'ai alors cherché à jumeler dans l'intervention la dimension relationnelle que recherchent ces jeunes avec la dimension artistique, émotion-



Jonnyberg, 2010. Certains droits réservés.

nelle. Les arts de la scène présentent un potentiel particulièrement intéressant pour regrouper ces deux dimensions. Les intervenants du Tremplin ont appuyé la mise en place d'ateliers de théâtre avec, pour point d'attache, leur organisme. J'ai aussi décidé d'accompagner ce processus d'intervention par une démarche de recherche, à travers une maîtrise en service social.

Le « break »

La première année, en 2007, huit jeunes se sont présentés aux ateliers, qui se déroulaient de 18h à 20h, les lundis. Commencant par un cercle de discussion, une activité était ensuite proposée aux comédiens en lien avec le théâtre (improvisation, atelier de diction). Après une pause, l'atelier se poursuivait avec un travail individuel de mémorisation du scénario de la pièce « Zone », de Marcel Dubé. La constance aide les jeunes à se retrouver dans le projet, car leur vie est très mouvementée. À travers les ateliers, il s'agit de reconnaître leur potentiel plutôt que de passer par leurs difficultés : « Wow, c'est super ce que tu fais, tu fais de la jonglerie! On pourrait l'insérer dans le spectacle. » L'équipe respecte les talents des jeunes, pour qu'ils se sentent bien.

À la fin de cette première expérience, il est ressorti à travers l'analyse de mon mémoire que les objectifs d'intervention fixés au départ visaient davantage le développement person-

nel des jeunes adultes et touchaient moins leur réseau et leurs conditions de vie. L'activité était centrée sur un modèle comportementaliste d'intervention, qui visait la transformation des comportements inadéquats en groupe. Les intervenants passaient beaucoup de temps à établir des balises et intervenir sur des comportements qui freinaient le développement de la maturité du groupe. Parfois, par exemple, un jeune arrivait agressif aux ateliers parce qu'un autre jeune avait des dettes envers lui et ces conflits pouvaient prendre le pas sur le projet de création.

Progressivement, la démarche a évolué pour se recentrer davantage sur une approche humaniste, fondée sur la dignité des personnes. Le projet s'est orienté vers l'approche réseau en travail social, qui consiste à reconnaître l'inscription des individus dans des réseaux et à créer l'intervention à partir des personnes significatives. À partir de la troisième année de réalisation du projet, les jeunes qui étaient présents depuis le départ ont commencé à jouer un rôle de *leaders* positifs dans le groupe, puisqu'ils avaient développé un sentiment d'appartenance au projet. Il s'agissait surtout de jeunes recevant du soutien communautaire en logement de la part de Tremplin, qui démontraient une plus grande stabilité face au projet, ayant accès à un logement. Les jeunes sans domicile référés par les travailleurs de rue étaient quant à eux plus instables car, souvent, la plupart de leurs besoins de base n'étaient pas comblés. Ainsi, les jeunes du projet ont commencé à prendre davantage d'initiatives et à accompagner ceux qui traversaient une période d'instabilité. Le projet a alors eu des retentissements en-dehors des ateliers, puisque les jeunes s'appelaient entre eux, pratiquaient à l'extérieur, développaient des liens d'amitié et une solidarité.

Par conséquent, les intervenants sociaux ont été amenés à devenir des accompagnateurs de ce réseau qui se créait, afin d'offrir les conditions propices à l'aménagement d'un espace de « liberté sécuritaire », dans lequel des liens de solidarité peuvent se tisser. Les participants arrivent aux ateliers avec leur histoire et leurs difficultés. La rue est un milieu de vie solidaire, mais qui a aussi des côtés plus sombres ; les

réseaux ne sont pas toujours aidants, il y a beaucoup de violence et de consommation. À travers les ateliers, les jeunes découvrent un milieu propice à un engagement positif. Par exemple, un jeune me confiait que, le lundi, il venait se retrouver « avec du monde » et se donner un « *break* » : « Au théâtre, je ris et tout le monde est positif. » Les intervenants ne sont pas constamment en intervention individuelle, ils utilisent plutôt la force du groupe afin de régler les différents conflits et améliorer les situations personnelles. Lorsqu'un climat d'entraide et de respect mutuel de base est instauré dans le groupe, l'intensité des problèmes individuels a tendance à diminuer, tandis que la maturité du groupe augmente. Le phénomène de l'exclusion sociale ne doit pas être abordé strictement de façon individuelle, comme c'est le cas avec le modèle comportementaliste.

C'est aussi à partir de ce moment que les jeunes ont été mis davantage à contribution dans la création des scénarios. Suite à de nombreuses conversations, ils ont décidé de créer leur propre pièce de théâtre. La première pièce qu'ils ont écrite s'appelle *Plume d'écorce*, en référence au fait que tous les jeunes ont eu la plume à la main afin de créer ensemble une pièce de théâtre. Celle de 2010-2011 s'intitule *Télémorphose*. Les jeunes y questionnent les heures passées devant la télévision. D'après eux, notre quête d'identité doit passer à travers des activités réelles et non seulement par le biais des médias. Chaque être humain possède une richesse intérieure, partagée à travers les relations humaines.

Ateliers

Cette année, trente-deux jeunes adultes participent à la troupe *Artifice*. Les ateliers ont une formule similaire. Ils débutent par une période d'accueil avec des collations, car souvent, les gens n'ont pas mangé. Pendant ce temps, je jase avec eux informellement. Ensuite, chacun prend une dizaine de minutes pour écrire ou dessiner ce qu'il a vécu durant sa journée dans son cahier de création. Souvent, certains ont perdu leur logement ou traversent des difficultés particulières. Suit un atelier de groupe, par exemple, un jeu de personnages, une acti-

nant qu'elle a le cancer.

Chaque année, une activité sportive est intégrée aux ateliers. L'an dernier, toutes les deux semaines, le groupe faisait une heure de karaté pour intégrer une chorégraphie au spectacle. Le théâtre est le projet directeur, autour duquel se greffent d'autres activités. Cette année, les participants ont pris des cours de danse. Aujourd'hui, cinq autres accompagnateurs sont



Meantux, 2009. Certains droits réservés

vité dans laquelle ils développent de la confiance envers l'autre ou une activité physique à travers laquelle ils prennent conscience de leur corps. C'est durant ce moment que j'agis plutôt comme « intervenante ».

Le reste de la séance est consacré à du travail individuel ou en petites équipes, durant lequel chacun choisit son activité en fonction de ses intérêts et talents. Certains vont travailler sur une trame sonore, d'autres sur les décors, alors que d'autres vont se consacrer au jeu. Cette année, la thématique de la pièce est le voyage, que les participants abordent autant sous l'angle du projet intérieur que de la mort. La pièce est composée de 15 scénarios de cinq minutes. L'un est un slam dans lequel un jeune parle de la vie, qui a un départ mais dont on ne connaît jamais l'arrivée. Dans un autre scénario, un jeune voulait démontrer qu'une relation de couple peut perdurer dans le temps ; un autre porte sur le vécu d'une personne appre-

impliqués dans ce projet, soit un artiste en art visuel, un coach vocal, un agent de développement social et deux stagiaires, alors qu'au début, je portais ce projet seule.

Les représentations à la fin du projet ont, entre autres, comme visée de recréer un pont entre les jeunes et les gens de la communauté, mais aussi leur propre famille. Les parents se déplacent et sont fiers que leur enfant ait participé à un projet du début à la fin. Au moment de la représentation, il y a une sorte de réconciliation, quelque chose qui se passe au niveau de l'image que les parents ont de leur enfant. Les jeunes tirent aussi une grande valorisation du fait de réaliser un projet et d'avoir eu la confiance de l'équipe.

Un projet artistique comme celui-ci ne peut pas fonctionner sans partenariat. Il ne s'agit pas seulement d'un projet des jeunes, mais de toute la communauté. Aujourd'hui, ce projet

DOSSIER

« Les représentations à la fin du projet ont, entre autres, comme visée de recréer un pont entre les jeunes et les gens de la communauté, mais aussi leur propre famille. »

s'inscrit vraiment dans la communauté ; je le vois parce que je pourrais quitter le projet et celui-ci se poursuivrait. Par exemple, les jeunes font eux-mêmes le recrutement.

C'est mon intérêt de donner une place centrale à des gens qui sont souvent dans l'ombre, qui n'ont pas les moyens financiers de faire partie d'une troupe. Ce projet est parvenu à faciliter l'accès des jeunes aux arts.

Rire

Le théâtre est une porte d'entrée sur plusieurs dimensions de la vie des participants. Intervention sociale et art vont ensemble ; l'intervention a toute sa place dans le processus créatif. Par exemple, grâce au journal de bord des jeunes, il devient possible de les accompagner dans les difficultés qu'ils vivent par ailleurs, de les référer aux ressources existantes dans le cas d'une perte de logement. Les périodes d'accueil et d'« au revoir » sont d'ailleurs des moments propices pour l'intervention individuelle et informelle. Cependant, durant les ateliers, l'intervention est centrée sur le processus créatif et non sur les difficultés personnelles des jeunes. L'art les ramène à leur vécu, mais d'une manière autre qu'en entrevue individuelle. Un des jeunes est dans la troupe depuis le début du projet. Au commencement, il était gêné et ne levait jamais la tête quand il parlait. Petit à petit, il a réussi à jouer un personnage, mais de manière introvertie. Cette année, sa posture et sa présence sur scène ne sont plus les mêmes ; il écrit des scénarios et a développé sa confiance en lui. Il est devenu mentor pour le groupe.

Quand ils jouent un personnage, leur jeu est teinté de leur expérience. Ils le jouent avec ce qu'ils sont. Par exemple, un jeune devait exprimer à travers son personnage de la joie, mais il n'y arrivait pas. Puis, à un moment donné, je lui ai demandé de rire et il m'a regardée en me disant : « Steph, je n'ai jamais ri et là, tu me demandes de jouer quelque chose que je ne connais pas. » À travers le jeu, il y a une intervention sociale qui peut se faire à un niveau qui nous échappe quand on doit remplir des dossiers. À travers l'expression artistique, nous pouvons accéder au vécu et dépasser les pré-

occupations immédiates comme l'absence de logement pour certains.

Liberté d'innover

Les approches d'intervention en travail social gagneraient à être diversifiées. Dans le milieu des services sociaux, peu d'approches alternatives sont développées afin que les jeunes s'expriment autrement que seulement par les mots. Or, le processus d'intervention conçu comme une série d'étapes relativement standardisées n'a pas toujours de sens et apparaît peu propice à la création de liens de confiance. Il y a des informations essentielles pour l'intervenant social, outre la situation psychosociale du jeune adulte. C'est lorsqu'il y a un lien significatif avec l'intervenant qu'il devient possible d'intervenir sur le réseau, l'appartenance à la communauté et les conditions de vie. Le fait de travailler avec des jeunes marginalisés représente davantage une relation d'être qu'une relation d'aide.

Bien que cela soit déstabilisant, sortir de notre zone de confort et nous remettre en question à propos de nos approches d'intervention peut être bénéfique pour nous et pour les gens auprès desquels nous intervenons. Par exemple, si un jeune joue de la guitare, ne pourrait-il pas l'apporter lors de l'une des rencontres de suivi psychosocial ? Les intervenants devraient pouvoir goûter au même espace de liberté de création que nous souhaitons offrir aux jeunes à travers ce projet, qu'ils aient la liberté d'innover dans leurs pratiques. Les intervenants sociaux ont aussi besoin que soient mis de l'avant leur potentiel et leur capacité créative.

Développement psychosocial et habilités sportives

Bien dans mes baskets

« À cause du basket, tu voyais plus loin, tu restais plus rationnel, tu disais "ça va pas durer longtemps ce qu'il fait, lui [vendre de la drogue]". Moi, je vais vers un but qui va m'amener jusqu'à l'université. Puis après, ma vie va aller bien. C'est le fait de penser plus loin, pas juste à aujourd'hui. »

« Tu sais, tomber dans la drogue, j'ai vu trop de monde dans ma famille faire ça. Mon cousin, ma cousine, ils ont vécu les mêmes expériences que moi mais, eux, ils n'avaient pas le soutien du basket. Ils n'avaient pas du monde comme ça. Ma cousine est devenue danseuse, mon cousin est fucké ben raide. Moi j'suis pas tombé comme ça puis je pense que c'est beaucoup à cause du milieu du basket. »



Npf_za, 2010. Certains droits réservés

Laurence Lapointe

Département de
kinésiologie
Université de Montréal

Suzanne Laberge

Professeure
Département de
kinésiologie
Université de Montréal

Chercheuse associée au
CREMIS

Martin Dusseault

Travailleur social
CSSS Jeanne-Mance
Praticien-chercheur associé
au CREMIS

Quatorze anciens athlètes-étudiants (AÉ) masculins âgés de 18 à 26 ans ont été rencontrés dans le cadre d'un projet de recherche évaluative portant sur le programme *Bien dans mes baskets* (BdmB). Ces anciens AÉ ont passé de trois à quatre ans dans le programme et appartiennent à des groupes ethnoculturels variés. L'objectif de l'étude était de comprendre les processus pouvant influencer le développement d'habiletés de vie chez des jeunes provenant de milieux socioéconomiquement défavorisés.

La passion du basket

BdmB est un programme de développement psychosocial utilisant

DOSSIER

le basketball parascolaire comme outil d'intervention et de prévention auprès d'adolescents à risque de délinquance. Ce programme a pour mission de favoriser la persévérance scolaire et l'inclusion sociale, ainsi que le développement de compétences sociales et d'une éthique de travail. Le programme, implanté dans le quartier Jeanne-Mance à Montréal, a été développé par un ancien joueur et entraîneur de basketball de haut niveau, devenu travailleur social. Les obstacles rencontrés dans ses tentatives d'entrer en contact avec les jeunes de son milieu l'ont amené à chercher un moyen de les rejoindre correspondant à leurs intérêts. Il a constaté que le basketball était une passion chez ces jeunes. Ses compétences sportives devenaient ainsi un atout privilégié pour entrer en contact avec eux et lui permettre de répondre à leurs besoins en termes d'intervention psychosociale. Contrairement à plusieurs programmes sportifs, les interventions psychosociales de BdmB qui sont composées d'ateliers préalablement construits (Petitpas *et al.*, 2004; Danish *et al.*, 2004; Danish *et al.*, 2005; Brunelle *et al.*, 2007). Par ailleurs, le programme est intégré à une école et ne relève pas d'une expérimentation ponctuelle. Les participants sont accompagnés et guidés toute l'année par des entraîneurs qui sont également des travailleurs sociaux (ETS). Bien qu'il soit offert à tous les étudiants et étudiantes de l'école, le projet cible davantage des jeunes présentant de multiples facteurs de risque. Un autre trait distinctif de ce programme est que, à travers ses diverses composantes, les ETS favorisent les interventions de groupe dans des contextes réels, c'est-à-dire qu'ils basent leurs actions sur des événements qui surviennent dans la vie des jeunes qu'ils entraînent.

Selon l'Organisation Mondiale de la santé, les habiletés de vie sont des :

« Aptitudes à adopter un comportement adaptatif et positif, qui permet aux individus de faire face efficacement aux exigences et aux difficultés de la vie quotidienne. [...] Les aptitudes utiles dans la vie sont des compétences personnelles, interpersonnelles, cognitives et physiques qui permettent aux individus de maîtriser et de diriger leur existence et d'acquérir la capacité à vivre dans leur environnement et à modifier celui-ci. Voici des exemples d'aptitudes utiles dans la vie : capacité à prendre des décisions et à résoudre des problèmes, raisonnement créatif et réflexion critique, conscience de soi et empathie, compétences en matière de communication et de relations interpersonnelles, capacité à faire face à ses émotions et à maîtriser le stress. » (Organisation mondiale de la santé, 1999: 17).

L'analyse de contenu des 14 entretiens a permis de mettre en évidence quatre facteurs ayant contribué au développement des habiletés de vie chez les anciens participants de BdmB : le modelage de l'ETS auprès des AÉ, le développement d'un sentiment d'attachement au sein d'un nouveau groupe social, le développement d'une culture d'équipe correspondant à la philosophie de BdmB et la protection contre les influences négatives du contexte de vie grâce au programme BdmB. Ces facteurs agissent en interaction mutuelle afin, éventuellement, de favoriser le processus de développement d'habiletés de vie.

Lien de confiance et modèle de vie

Il semblerait que le modelage de l'ETS ait contribué au développement d'habiletés de vie via deux étapes. Il débute par la construction d'un lien de confiance entre les ETS et les AÉ. Une fois ce lien établi, l'observation des ETS en action amène les jeunes à reproduire leurs

de leur point de vue et qu'il serait là lorsqu'ils avaient besoin de conseils : « *C'était vraiment un mentor pendant un bout. [Nom de l'ETS] m'a beaucoup appris. Il ne le sait pas, il y a des trucs qu'on dit pas, mais je le regardais souvent. Je regardais comment il agissait. Et ça m'apprenait* ».

En observant leurs entraîneurs, les AÉ en sont venus à les considérer comme des mentors et à imiter leurs comportements. Ce phénomène a également été observé dans l'étude de Zimmerman *et al.* (2002) où des jeunes qui avaient des mentors positifs (tels des proches, des entraîneurs, des animateurs ou des professeurs) rapportaient que ces derniers avaient joué un rôle important dans leur développement lorsqu'ils étaient adolescents.

Selon la théorie de l'apprentissage social, les adultes et les pairs, considérés comme crédibles aux yeux des jeunes, peuvent servir de modèles dans l'apprentissage de nouvelles habiletés (Rosenthal et Bandura, 1978). Les formations

traditionnelles que reçoivent les entraîneurs sont souvent axées sur la performance, la technique et les tactiques de jeu et peu d'importance est accordée au développement prosocial des adolescents et au rôle de mentor de l'entraîneur (Cushion *et al.*, 2003). Dans le cas de BdmB, les entraîneurs ont une formation en travail social (ou sont supervisés par un travailleur social) et mettent autant d'importance sur le développement psychosocial des jeunes que sur leurs habiletés sportives. Les entraîneurs sont également sensibilisés quant à l'image



Peyote, 2010. Certains droits réservés

comportements. Les ETS deviennent progressivement des modèles de vie, car ils leur permettent de faire des apprentissages qu'ils peuvent transférer dans d'autres domaines de leur vie comme en témoigne ce participant : « *[Nom de l'ETS], c'était un gars bien spécial. J'ai beaucoup de respect et d'estime [pour lui] parce que c'est un gars qui m'a mis au défi. Il m'a présenté le basket, pas juste comme un sport, mais comme un endroit pour apprendre la vie* ».

Les participants ont mentionné que la relation qu'ils ont eue avec leurs entraîneurs a été significative dans leur vie. La confiance s'est établie à la fois à travers un lien affectif et à travers le soutien constant des ETS. Les répondants ont affirmé avoir développé une admiration pour leur entraîneur. Ils savaient aussi qu'ils pouvaient compter sur lui lorsqu'ils avaient des problèmes, qu'il serait à l'écoute

DOSSIER



Kat... 2011. Certains droits réservés

« les entraîneurs ont une formation en travail social (ou sont supervisés par un travailleur social) et mettent autant d'importance sur le développement psychosocial des jeunes que sur leurs habiletés sportives. »

qu'ils projettent sur les jeunes et quant à leur rôle de mentor.

Sentiment d'attachement

En participant à des activités signifiantes, tant dans le cadre sportif qu'en-dehors de ce cadre, les AÉ affirment avoir progressivement développé un sentiment d'attachement envers les autres joueurs de leur équipe. Ce sentiment semble s'être développé selon deux étapes : d'abord en participant à des activités signifiantes et en partageant des expériences communes, puis en ayant le sentiment d'avoir du soutien social dans ce nouveau groupe. Un joueur avance à propos des tournois : « Ça nous rapprochait beaucoup [...]. C'est vraiment des expériences excitantes, des moments qui nous mettaient ensemble, qui nous rapprochaient ».

Les jeunes provenant de milieux à risque ou de milieux socioéconomiques défavorisés ont peu d'occasions de sortir de leur quartier pour voir et vivre autre chose. La participation à des tournois inter-cités à l'extérieur de leur école a été l'occasion de vivre des expériences nouvelles et positives. Les conditions y étaient ras-

semblées pour que les membres de l'équipe partagent des moments uniques, souvent intenses, et construisent un vécu collectif.

Selon les témoignages des participants, BdmB a favorisé le développement d'une amitié entre les joueurs. Ils ont rapporté qu'ils fraternisaient avec les autres joueurs lors de leur temps de loisir, soit dans les pauses à l'école, les soirs où ils n'avaient pas de pratique de basketball et les fins de semaine : « *En-dehors des matchs et des pratiques, on était vraiment des amis, comment dire, des frères quasiment. On se supportait.* » ou encore « *Quand un joueur était à l'écart, on allait tous le voir pour essayer d'arranger les choses parce qu'on savait qu'on avait besoin de tout le monde.* » Les activités signifiantes et le partage d'expériences communes semblent donc avoir contribué au développement d'un sentiment d'attachement, lequel aurait favorisé le développement d'habiletés de vie chez les adolescents.

Les nombreuses interactions entre les joueurs les ont amenés à développer une amitié et à avoir le sentiment de faire partie intégrante du groupe dans lequel ils se sentaient soutenus. Les liens créés entre les joueurs et le programme les ont aidés à s'influencer mutuellement de façon positive. Le partage d'expériences communes au sein de l'équipe a amené certains joueurs à percevoir leur équipe de basketball comme une nouvelle famille, un nouveau noyau dans lequel ils étaient reconnus et soutenus. Pour certains jeunes provenant de milieux familiaux dysfonctionnels, le programme offrait un contexte propice à la constitution d'un nouveau réseau dans lequel ils avaient du soutien social signifiant. Rutten et al. (2008)

ont rapporté des résultats semblables quant à l'impact du soutien que les entraîneurs accordent à leurs athlètes. Selon ces chercheurs, une bonne relation athlète – entraîneur et du soutien social auraient des effets positifs sur le développement des jeunes.

La « classe » du basket

À travers leur participation au programme, une culture particulière s'est progressivement dessinée au sein des équipes au point qu'un des joueurs ait développé un sentiment comparable au sentiment d'appartenance à une « classe sociale » : « *On était comme une classe sociale ; la classe du basket.* » Cette culture s'est manifestée par le partage d'un style de vie et de valeurs (« *On s'habille d'une certaine façon, on parle d'une certaine manière.* ») ainsi que par la conformité à des normes communes qui se tissent à travers le temps passé ensemble par les joueurs en dehors des cours et se renforce au fil du temps : « *On se tenait tout le temps ensemble. On parlait de tout et de rien. À chaque fois qu'on avait une pause, on se réunissait. À mesure que la saison de basket commençait, tout le monde, même les plus jeunes se tenaient avec nous. Tous ceux du basket se réunissaient ensemble.* »

Lorsqu'un joueur se comportait de façon non conforme aux normes établies par le groupe et par les ETS, les membres de l'équipe lui exprimaient leur désaccord afin qu'il revienne aux valeurs BdmB et n'entache pas l'image du programme. Faire partie d'un groupe d'amis qui a sa propre culture entraîne l'adoption de comportements conformes aux normes établies par ce groupe et ces comportements sont le reflet des influences que le groupe exerce sur chacun de ses membres (Eccles et Barber, 1999). La remarque d'un participant illustre la dynamique de la culture propre à BdmB : « *Avec mes amis proches de BdmB, par exemple, quand un d'entre eux essayait de faire des niaiseries en dehors de l'école, ben je disais "non, oublie pas, ça pourrait avoir un impact sur l'équipe, non oublie pas que ça pourrait avoir un impact, même à l'école peut-être"* ».

Une culture d'équipe inspirée de la philosophie de BdmB a été intériorisée par les joueurs qui partagent ainsi des valeurs, des normes et un style de vie. Le développement de cette culture d'équipe BdmB aurait à son tour favorisé un vécu collectif via d'autres expériences communes, car les participants ont affirmé faire des activités et se fréquenter même à l'extérieur du cadre de BdmB. Ensemble, ces éléments auraient contribué au développement d'habiletés de vie faisant partie intégrante de la philosophie et de la culture de BdmB.

Dispositif de protection

« *[J'habitais] un quartier que je n'aime pas et que je n'ai pas aimé parce que c'est un quartier avec des proxénètes, des putes, de la drogue, tout ça roulait devant chez moi. Dans le parc, il y avait des seringues par terre, il y avait des gens qui se piquaient, c'était plutôt des mauvais exemples que ça me donnait. Et j'avais aussi des amis plus vieux qui m'influençaient de ce côté-là. Je les connaissais pas beaucoup, mais ils faisaient partie des gangs de rue. C'était pas vraiment un quartier sain. C'est un quartier plutôt défavorisé, avec des délinquants, des gangs de rue, tout le kit (...). C'est des affaires qu'on veut pas voir quand on est jeune. C'est quand même un mauvais exemple parce que moi, un moment donné, je vais me demander si, moi aussi, je veux faire*

DOSSIER

« Le programme semble ainsi avoir agi comme dispositif de protection contre les influences négatives du milieu social dans lequel vivent certains de ces jeunes. »

ça. Il y en a d'autres qui ont pris ce chemin-là. Ils ont le même âge que moi. Mais moi, j'ai pas pris ce chemin là parce que BdmB, ça m'a plutôt dirigé vers un bon côté. »

Le programme BdmB semble ainsi avoir agi comme dispositif de protection contre les influences négatives du milieu social dans lequel vivent certains de ces jeunes. Plusieurs participants ont rapporté qu'ils sentaient des pressions venant d'autres groupes et même de gangs de rue qui les incitaient à adopter des comportements antisociaux, voire même à entrer dans le monde de la criminalité. BdmB aurait constitué une force d'attraction suffisamment importante pour contrer l'attrait que pouvait présenter ces groupes.



Peyote, 2006. Certains droits réservés

Un autre AÉ a mentionné qu'en jouant au basket-ball, en étant à l'intérieur des murs de l'école, dans un environnement encadré par des intervenants psychosociaux, il était davantage influencé par les valeurs et les normes positives de ce milieu plutôt que par celles davantage négatives du monde de la rue. Nos résultats suggèrent ainsi qu'en participant à BdmB, les jeunes athlètes seraient plus enclins à fréquenter d'autres jeunes du programme plutôt que des groupes de l'extérieur de l'école pouvant les influencer négativement. Ces résultats sont similaires à ceux de Daud et Carruthers (2008) où des jeunes provenant de milieux à risque ont affirmé que participer à des activités parascolaires leur

a permis d'éviter de fréquenter des milieux ou des groupes dans lesquels ils auraient pu s'attirer des problèmes. L'étude d'Eccles et Barber (1999) a également montré une association entre la participation à des activités parascolaires et la fréquentation d'amis qui s'absentent moins aux cours ou qui consomment moins de drogue, comparativement à ceux qui ne participent pas à des activités parascolaires.

Notre objectif était de comprendre et de décrire les processus qui favorisent le développement d'habiletés de vie chez des jeunes ayant participé au programme d'intervention psychosociale BdmB. Il s'agissait plus spécifiquement de cibler les processus situés en amont des effets éventuellement induits par le programme BdmB. Il importe de souligner que nos résultats ne doivent pas être interprétés en termes de taux de succès du programme. L'analyse des entretiens auprès de 14 anciens AÉ de BdmB a cependant permis la mise au jour de divers facteurs-clés qui semblent contribuer au développement d'habiletés de vie chez des jeunes à risque de délinquance et de décrochage scolaire. Les processus réunis dans BdmB, à savoir le modelage de l'entraîneur-travailleur social par les jeunes, le développement d'un sentiment d'attachement au groupe, le développement d'une culture d'équipe et le programme agissant comme dispositif de protection contre des influences externes négatives, constitueraient des facteurs susceptibles de faciliter le développement d'habiletés de vie chez ces adolescents. Les entraîneurs, coordonnateurs de programmes sportifs, décideurs, éducateurs physiques et intervenants qui ont à cœur le développement psychosocial positif des jeunes, gagneraient à prendre en compte ces résultats dans leur planification de programme.

Notes :

1. Ce projet de recherche a été subventionné par la Fondation du CSSS Jeanne-Mance et la Fondation Lucie et André Chagnon.

2. Cet article est composé d'extraits de : Lapointe, L., Laberge, S. et M. Dusseault (sous presse). « Comment l'intervention psychosociale dans le sport peut-elle développer des habiletés de vie chez des jeunes de milieu multiethnique moins bien nanti? », *PHENex Journal/Revue phénEPS*.

- Brunelle, J., Danish, S.J. et T. Forneris (2007). « The impact of a sport-based life skill program on adolescent prosocial values », *Applied Developmental Science*, 11(1): 43-55.
- Cushion, C.J., Armour, K.M. et R.L. Jones (2003). « Coach education and continuing professional development: experience and learning to coach », *Quest*, 55: 215-230.
- Danish, S.J., Forneris, T., Hodge, K. et I. Heke (2004). « Enhancing youth development through sport », *World Leisure*, 3: 38-49.
- Danish, S.J., Forneris, T. et I. Wallace (2005). « Sport-based Life Skills Programming in the Schools », dans C.A. Maher (dir.), *School Sport Psychology: Perspectives, Programs, and Procedures*, Haworth Press, Virginia, pp.41-62.
- Daud, R. et C. Carruthers (2008). « Outcome study of an after-school program for youth in a high-risk environment », *Journal of Park and Recreation Administration*, 26(2): 95-114.
- Eccles, J.S. et B.L. Barber (1999). « Student council, volunteering, basketball, or marching band: what kind of extracurricular involvement matters? », *Journal of Adolescent Research*, 14(1): 10-43.
- Organisation mondiale de la santé (1999). *Glossaire de la promotion de la santé*. WHO/HPR/HEP/98.1, Organisation mondiale de la santé, Genève, Suisse.
- Petitpas, A.J., Van Raalte, J.L., Cornelius, A.E. et J. Presbrey (2004). « A life-skills development program for high school student-athletes », *The Journal of Primary Prevention*, 24(3): 325-334.
- Rosenthal, T. L. et A. Bandura (1978). « Psychological Modeling: Theory and Practice », dans S. L. Garfield et A. E. Bergin (dir.), *Handbook of Psychotherapy and Behavior Change: An Empirical Analysis*, Wiley, New York, pp. 621-658.
- Rutten, E.A., Dekovic, M., Stams, G.J.J. M., Schuengel, C., Hoaksma, J.B. et G.J.J. Biesta (2008). « On- and off-field antisocial and prosocial behavior in adolescent soccer players: a multilevel study », *Journal of Adolescence*, 31: 371-387.
- Zimmerman, M.A., Bingenheimer, J.B. et P.C. Notaro (2002). « Natural mentors and adolescent resiliency: a study with urban youth », *American Journal of Community Psychology*, 30(2): 221-243.

L'intervention auprès des jeunes

Visions du monde

DOSSIER

Paula Brum Schäppi

Doctorante en sociologie
Université du Québec à
Montréal

Claudia ne veut parler à personne. Elle ne va pas bien et les tentatives pour l'approcher sont repoussées les unes après les autres. Alain, éducateur en centre jeunesse, entre dans sa chambre, en lui parlant doucement, mais elle ne répond pas. Puis, il s'adresse au toutou à ses côtés et elle commence alors à s'ouvrir. À travers son toutou, elle parle à Alain de sa souffrance et un lien se crée entre eux.

Un autre jeune, Pierre, vient à la rencontre d'Élise, qui travaille dans un organisme d'insertion en emploi. Ce jour-là, dans le couloir, il lui demande si elle trouve normal qu'il pense au suicide. Ils en discutent longuement. C'est la première fois qu'il partage cela avec quelqu'un.

Enfin, dans un quartier de Montréal, une soixantaine de jeunes veulent jouer au soccer. Éloi, travailleur de rue, s'étonne face aux nombreuses difficultés qu'il rencontre lorsqu'il tente d'obtenir un permis d'exploitation pour que ces jeunes « issus d'ailleurs » puissent faire du sport. Éloi et les jeunes choisissent alors d'occuper un parc en guise de protestation, puis prennent la parole lors d'une séance du conseil d'arrondissement. Ils finissent par obtenir le permis.



Peyote, 2008. Certains droits réservés

pratique, avec des objectifs explicites et dispositifs dissemblables : centre jeunesse, organismes de développement de l'employabilité et travail de rue. Les témoignages des trois intervenants mentionnés plus haut (Alain, Élise et Éloi) font l'objet de monographies où leurs propres catégories de sens occupent une place centrale. À l'aide d'une approche clinique et critique mobilisant une analyse transversale des huit récits, des idéaux-types de sociologie implicite ont été élaborés.²

À partir des analyses développées durant la recherche – mettant en dialogue le savoir expérientiel des intervenants avec mes repaires théoriques et pratiques – je propose quelques pistes de compréhension sur ce qui caractérise l'intervention sociale auprès des jeunes, ainsi que ses paradoxes. Les questions qui traversent cet article sont les suivantes : au-delà des objectifs explicites, comment les intervenants conçoivent-ils le sens et la pertinence sociale de leurs pratiques ? Quelles sont sociologies implicites en jeu lorsqu'on intervient auprès des jeunes ? À quels processus sociaux les pratiques d'intervention participent-elles ?

Sociologies implicites

La dimension sociale des interventions concerne à la fois des aspects « macrosociologiques », tels que les orientations politiques, les dispositifs d'intervention, les arrangements institutionnels et les systèmes sociaux d'appartenance, tout comme des aspects « microsociologiques », tels que les interactions entre agents. En explorant dans les récits des intervenants ces divers aspects sociaux qui traversent leurs interventions, il est possible de dégager leur *sociologie implicite*. Cette méthode d'analyse est empruntée aux travaux de Robert Sévigny et de Jacques Rhéaume (Rhéaume et Sévigny, 1988 ; Rhéaume, Sévigny et Tremblay, 2007).

La notion de sociologie implicite réfère à « une connaissance du social qui sous-tend l'intervention et lui donne sens » (Schäppi, 2011). En

Ces trois situations vécues par des intervenants accompagnant des jeunes ont été recueillies à travers une recherche qui s'est intéressée aux dimensions sociales des interventions.¹ Dans ces exemples, il s'agit d'interventions qui débordent du cadre et des objectifs explicites des pratiques. On pourrait parler d'une « sociologie implicite » ou de visions du social présentes lorsqu'on intervient auprès des jeunes. Le savoir expérientiel de ces trois praticiens, issu d'une pratique quotidienne d'intervention, témoigne particulièrement du sens et de la pertinence sociale de leurs interventions visant la « jeunesse ».

Lors de la recherche en question, la dimension sociale des interventions fut explorée à travers des études de cas basées sur les témoignages de huit intervenants rencontrés en entrevue. Ces derniers œuvrent dans trois milieux de

« comment les intervenants conçoivent-ils le sens et la pertinence sociale de leurs pratiques ? »

ce qui concerne les interventions auprès des jeunes, les pratiques et récits des intervenants rencontrés peuvent être regroupés en quatre idéaux-types de sociologie implicite : l'informationnel, le normatif, le systémique et le clinique. Chacun de ces idéaux-types fait référence à une certaine conception du monde social : l'informationnel le conçoit comme un ensemble d'individus rationnels faisant des choix ; le normatif, comme un cadre composé de règles ; le systémique, comme étant composé de rapports sociaux ; et le clinique, comme un ensemble d'expériences subjectives.

Ces conceptions du social ne sont jamais exclusives à un seul agent et les perspectives clinique et informationnelle, par exemple, apparaissent dans les témoignages de presque tous les intervenants rencontrés. Toutefois, pour chaque praticien, un type de sociologie implicite prend le dessus sur les autres et teinte sa manière de concevoir la pratique d'intervention et les « problématiques » vécues par les jeunes.

Ainsi, lorsque la conception *informationnelle* prime, informer le jeune pour qu'il puisse faire un choix éclairé peut suffire comme pratique d'intervention. Erika, intervenante dans un carrefour jeunesse-emploi, définit comme suit son travail auprès des jeunes : « donner de l'information pour justement les aider dans leur réussite de recherche d'emploi ou de retour aux études ». Dans cette perspective, le monde social et/ou le monde adulte sont associés à l'univers professionnel. Univers vers lequel les jeunes sont aidés à « s'insérer » en accédant aux informations sur ses exigences et contraintes.

Dans une perspective *normative*, l'intervenant perçoit son rôle comme celui d'un éducateur veillant à la socialisation des jeunes aux normes du vivre-ensemble et prenant le relais d'institutions considérées comme défaillantes : l'école et la famille. Pour Yannick, intervenant dans une maison de jeunes, « les jeunes sont à la recherche d'un cadre ». Intervenir signifie pour lui, entre autres, offrir un cadre clair et servir de modèle en tant que figure « d'autorité ». Les intervenants adhérant à une sociologie implicite normative conçoivent l'intervention comme participant au processus de

socialisation, voire même d'éducation des jeunes, en leur inculquant des normes et règles de socialité. Dans notre recherche, cette sociologie implicite ressort des récits d'intervenants travaillant auprès d'adolescent(e)s.

Dans une perspective *systémique*, l'intervention est conçue et vécue comme une relation visant à transformer les rapports sociaux vécus par les jeunes, que ce soit entre eux ou avec d'autres. Cette sociologie implicite est teintée d'une visée émancipatrice où la pratique d'intervention participerait à la construction d'espaces de liberté. Revenons sur un de nos exemples du début. Suite à une forte demande de la part de plusieurs jeunes de pratiquer un sport, lorsqu'Éloi est confronté aux résistances venant non seulement des élus, mais aussi de l'organisme où il travaille, il questionne les processus de stigmatisation à l'œuvre auprès des jeunes en question, presque tous « issus d'ailleurs ». Les protestations d'Éloi avec les jeunes afin d'accéder à un espace public pour

pratiquer leur sport préféré, témoignent de ce que nous nommons une vision systémique du social. Or, pour Éloi, ses interventions en travail de rue visent, entre autres, à transformer les rapports des différents acteurs du quartier (élus, commerçants, habitants du quartier, etc.) avec les jeunes dans une perspective de défaire les stéréotypes et contrer les discriminations.

Dans le cas de la sociologie implicite clinique, la pratique d'intervention vise à pallier la souffrance des individus, à travers un travail sur leur rapport à eux-mêmes et un cheminement vers leur épanouissement personnel. Dans cette perspective, l'intervention se définit d'abord comme une relation d'aide entre jeune et intervenant. C'est le cas de l'exemple évoqué plus haut, celui d'Élise, qui travaille dans un organisme d'aide à l'insertion en emploi pour les jeunes. L'écoute et le soutien humain sont des aspects centraux de la pratique d'Élise,

intégrés avec l'objectif de développement de l'employabilité à travers la notion de « connaissance de soi ». Cette dernière l'explique comme suit : « Pour trouver une job qu'il aime, il faut qu'il sache ce qu'il aime, ok ? Donc on travaille beaucoup sur la connaissance de soi ».

L'idéal-type de sociologie implicite clinique permet de nommer une dimension fondamentale des interventions auprès des jeunes, d'après tous les intervenants rencontrés : l'aspect relationnel, d'« aide » ou encore, de « soutien humain ». Cela suppose une implication existentielle de la part des intervenants engageant aussi leurs affects et qui rend parfois le travail d'intervenant extrêmement exigeant sur le plan émotionnel. Prenons l'exemple cité plus haut d'Alain, intervenant en centre jeunesse. La tentative de trouver un moyen de communiquer et de créer un lien avec des adolescentes en détresse est un élément essentiel du travail d'Alain. Or, le soutien humain qui sous-tend cette pratique n'est pas exclusif aux interventions en centre jeunesse, il s'agit d'un élément essentiel des pratiques d'intervention sociale, parfois négligé quand vient le temps de les décrire et de les comptabiliser. « Cette dimension fondamentale de l'intervention en tant que soutien humain, basée sur la relation et permettant ainsi la construction de rapports intersubjectifs et d'interactions sociales au sein des

DOSSIER

« Cela suppose une implication existentielle de la part des intervenants engageant aussi leurs affects et qui rend parfois le travail d'intervenant extrêmement exigeant sur le plan émotionnel. »



Jonhnyberg, 2007. Certains droits réservés

dispositifs, révèle une des raisons d'être des interventions sociales ».

Dialogue

Dans les sociologies implicites informationnelle et normative, le monde social est parfois réduit à l'univers professionnel et aux normes et règles du monde adulte. Malgré les bonnes intentions d'aider des jeunes en difficulté à s'insérer, en les informant et les encadrant, ne participons-nous pas à un processus de normalisation et de contrôle ? Cela est encore plus questionnant dans un contexte où l'accès à l'emploi n'assure pas une sortie de la précarité matérielle.

Force est de constater que les politiques jeunesse au Québec et les pratiques d'intervention sociale qui en découlent s'orientent de plus en plus vers l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat des jeunes. Or, dans les récits des intervenants, l'insertion dans le marché du travail fut évoquée systématiquement comme exemple d'intervention réussie. Et ce, sans égard au milieu d'intervention en question, même si selon le type de sociologie implicite en jeu, l'insertion va être perçue différemment. Ainsi, notre recherche laisse entrevoir un brouillage important entre réalité sociale et marché du travail, entre monde adulte et univers pro-

fessionnel. Cela n'est pas étonnant dans un contexte où l'identité professionnelle devient un socle de reconnaissance sociale. Toutefois, cela apparaît questionnant au regard des dimensions normalisantes des pratiques d'intervention. Ériger le « jeune professionnel » comme modèle d'insertion, ainsi que le fait la politique jeunesse québécoise actuelle, ne veut-il pas dire écarter d'autres possibilités d'existence en marge et en critique de celui-ci ?

Un autre questionnement émerge des réflexions en lien avec les diverses sociologies implicites sous-jacentes aux interventions auprès des jeunes au Québec. Où sont les premiers concernés dans la conception des politiques et dispositifs d'intervention les visant ? Perçus comme « jeunes en difficulté » ayant des besoins auxquels l'intervention vient répondre, les sujets des interventions ont certainement leur mot à dire quant à ce qu'ils veulent faire pour améliorer leurs conditions de vie. Ainsi, les intervenants se perçoivent souvent comme des « outils » dans le processus de prise de pouvoir des jeunes sur leurs propres vies. Et si cette prise de pouvoir dépassait le plan individuel et investissait le vivre-ensemble ?

En multipliant les expériences où les savoirs de différents acteurs se mettent au travail ensemble et où les jeunes ont un espace de parole effectif, les paradoxes de l'intervention pourront être apprivoisés et peut-être surmontés dans l'avenir. L'emprise du savoir « expert » dans le champ des politiques et interventions sociales pourrait ainsi être dépassée.³ Une horizontalité des savoirs et une mise en dialogue ne peut être que positive sur le plan du renouvellement des pratiques et des politiques jeunesse qui les encadrent. Continuer à aider les jeunes n'est pas en contradiction avec leur reconnaissance en tant que sujets politiques ayant leur mot à dire sur les politiques, pratiques d'intervention et enjeux sociaux les concernant.

Plusieurs chemins sont ainsi possibles quand il s'agit de penser les liens entre le monde social et celui de l'intervention auprès des jeunes. Dégager les sociologies implicites aux pratiques peut aider à comprendre ces liens. Elles permettent d'explorer d'une part ce qui débor-

de du cadre organisationnel et formel et d'autre part l'influence des visions du monde des praticiens sur le déroulement des interventions. Dépasser l'exercice typologique implique toutefois d'engager un dialogue entre jeunes, intervenants, décideurs et chercheurs sur les sens et les contresens de l'intervention auprès des jeunes aujourd'hui.

Notes :

1 : Ces situations rencontrées sur le terrain sont développées plus longuement dans le livre intitulé « L'intervention auprès des jeunes : sociologies implicites ». Ce livre propose de contribuer à la compréhension et à la transformation du champ des interventions jeunesse au Québec.

2 : Schâppi, P. B. (2011). *L'intervention auprès des jeunes : sociologies implicites*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

3 : Par exemple, l'atelier « Identités stigmatisées et discriminations croisées : repenser les interventions auprès des jeunes à l'école et dans l'espace public », organisé par le CREMIS à Lille (France) en octobre 2011 permit à des intervenants, chercheurs et jeunes de partager leurs savoirs, expériences et attentes, afin de mieux comprendre les processus de discrimination à l'œuvre vécus quotidiennement par ces derniers. Ceci dans une perspective de transformer les interventions.

Rhéaume, J et R. Sévigny (1988) *La sociologie implicite des intervenants en santé mentale*. Tomes I et II, Montréal, Éditions Saint-Martin.

Rhéaume, J., Sévigny, R. et M. Tremblay (2007). *La sociologie implicite des intervenants en contexte pluriethnique*, Montréal, Centre de recherche et de formation du CLSC Côte-des-Neiges.



Somadji, 2010. Certains droits réservés

Relations parents-adolescents

Rejet et reconnaissance

PRATIQUES

Originaire du Chili, Nelson Vargas a été travailleur social dans le quartier Centre-sud à Montréal pendant plus de trente ans avant de prendre sa retraite du CSSS Jeanne-Mance en 2011. Auparavant, il a travaillé à l'implantation du CLSC Ste-Rose et du CLSC des Mille-Îles à Laval. En plus de sa formation en travail social, il possède une maîtrise en sexologie clinique. Intervenant en milieu scolaire, notamment à l'école Pierre-Dupuis, il a mis en place, il y a 30 ans, un programme de relations parents/adolescents, programme qu'il co-anime depuis une quinzaine d'années avec sa collègue Solange Lancup. Ce programme précurseur a été suivi par d'autres CLSC et organismes de Montréal.

Nelson Vargas

Travailleur social
CSSS Jeanne-Mance
Retraité en 2011

Propos recueillis et mis
en forme par Marie-
Christine Brossard-
Couture
Revue du CREMIS

Ma vision du travail social provient de mon implication dans le mouvement de revendications initié par les étudiants de l'École de travail social de l'Université du Chili en 1968. Nous revendiquions des programmes de formation en phase avec les changements socioéconomiques qui étaient en train de prendre forme dans le pays et qui mettaient de l'avant des valeurs de solidarité et d'équité dans le partage de la richesse. Nous voulions que l'ensemble des Chiliens bénéficie des mêmes opportunités. Nombre d'étudiants se sont engagés dans le travail militant. Nous avons fait la grève et occupé les locaux de l'université pendant trois mois, organisant des cours et invitant des professeurs à faire des présentations. Nos revendications ont été à la base

d'une réforme universitaire comprenant un nouveau programme de formation avec une politique claire d'engagement en faveur de la justice sociale.

Notre exemple a été suivi et des changements importants similaires ont été mis en place dans d'autres programmes au sein de notre université, ainsi que dans les autres universités du pays. Grâce à cette réforme, les professeurs, employés administratifs et étudiants ont eu le droit de participer à l'élection des directeurs des écoles, doyens des facultés et recteurs des



Meantux, 2009. Certains droits réservés

universités. Les demandes de changements ont pris forme partout dans le pays, chez les étudiants comme chez les travailleurs des villes, les mineurs, les pêcheurs et les paysans. C'est ainsi qu'en 1970, suite à des élections démocratiques, Salvador Allende, supporté par une large coalition de partis politiques socialistes, arrive au pouvoir et devient président. Les dépossédés avaient repris en main leur destinée grâce à la participation citoyenne.

Trois ans plus tard, en 1973, suite au coup d'État appuyé par le gouvernement de Richard Nixon et les oligarques nationaux, les militaires se sont emparés du pouvoir et ont imposé un régime politique de droite pendant presque deux décennies. La profession de travailleur social a été considérée dangereuse et plusieurs de mes amis et collègues ont été emprisonnés, torturés ou tués. J'ai dû fuir le Chili pour me réfugier au Québec, avec deux jeunes enfants, pour commencer une nouvelle vie.

Je n'ai jamais oublié les valeurs et engagements sociaux qui étaient les miens avant mon départ du Chili. Ma philosophie d'intervention, inspirée du philosophe et pédagogue humaniste Paulo Freire, est en lien direct avec cette expérience. Pour Freire, peu importe la situation de détresse dans laquelle peuvent se trouver les gens, ceux-ci ont le potentiel pour y faire face, grâce à leur expérience de vie et à ce qu'ils sont comme individus. Ils sont capables de savoir quel chemin prendre, trouver les solutions à leurs difficultés en devenant responsables de leur vie et sujets de leur avenir. Nous, les professionnels de l'action sociale, sommes des accompagnateurs, des « agents de changement », dont le rôle est d'aider les personnes, les groupes ou les collectivités à reconnaître et à s'appuyer sur leurs forces pour se mobiliser dans des actions génératrices de changement, tout en appréciant et en s'appuyant sur leurs réussites.

Prévenir

Ce sont ces principes qui m'ont toujours guidé dans ma pratique d'intervenant social, comme

organisateur communautaire, animateur de groupe ou clinicien. Il y a une trentaine d'années, travaillant avec les jeunes et leurs familles, j'avais remarqué que la confrontation des parents à la crise d'adolescence de leur enfant les conduisait parfois à vivre aussi une crise personnelle en lien avec une perte de rôles et de statuts, les confrontant à leur propre vieillissement, ce qui affectait les relations familiales. C'est sur la base de ces constats que nous avons mis sur pied un programme destiné aux familles qui vivent des moments difficiles en lien avec l'adolescence de leurs enfants. L'objectif est de prévenir la détérioration de la relation entre parents et adolescents et de l'améliorer le cas échéant.

À travers ces rencontres, les parents réalisent qu'ils ne sont pas les seuls à vivre un problème avec leurs enfants. Nous aidons les participants à verbaliser leurs attentes et à parler de leur réalité : « J'ai des difficultés avec mon fils : je ne le comprends plus, il a beaucoup changé. » « Je n'ai plus d'autorité sur ma fille. » Nous cherchons à identifier les besoins des parents autant que ceux des adolescents et, lorsque ceux-ci sont identifiés, nous explorons la manière dont ils se transposent sur le plan des sentiments : « Quand mon besoin d'être reconvenue comme la mère que j'ai déjà été n'est plus considéré et que je suis devenue celle qui ne connaît rien, qui n'est pas bonne, celle avec qui on est gêné de sortir, qu'est-ce que je ressens ? ». Cette démarche aide aussi à identifier qui souffre de la situation : est-ce le parent ou plutôt l'adolescent ? « Ça va mal. Je ne comprends rien. Mon jeune ? Ça va bien de son côté, mais il dit des affaires qui me rentrent dedans ». D'autres fois, ce sont les jeunes qui vivent une situation difficile, pleurent, claquent la porte, crient et s'en vont.

À partir de situations de la vie quotidienne, nous essayons de comprendre les comportements à l'origine des crises. Nous tentons de donner un sens au malaise ressenti. Cette éta-

« Je n'ai jamais oublié les valeurs et engagements sociaux qui étaient les miens avant mon départ du Chili. »

PRATIQUES

« Les parents peuvent vivre cette étape comme un rejet alors que ce que les adolescents vivent est normal et nécessaire. Plus on tente de les retenir dans leur processus d'émancipation, plus la situation peut exploser. »

pe est parfois chargée d'émotions parce que nous revisitons l'histoire personnelle des parents et abordons des expériences dont le souvenir peut être douloureux. Les parents vont découvrir qu'il y a des situations qui les renvoient à eux-mêmes. Un parent peut avoir été victime d'abus ou avoir vécu des situations traumatisantes (par exemple, de la violence dans une relation amoureuse ou des conflits avec ses propres parents). Ces situations peuvent les avoir rendus plus sensibles au risque que leur enfant subisse la même chose. Par conséquent, ils vont chercher à surprotéger leur adolescent, ce qui peut l'empêcher de s'épanouir. Il arrive aussi que le problème provienne de ce que vivent les jeunes. Dans de telles situations, il faut découvrir des façons par lesquelles les parents peuvent les aider sans pour autant prendre le problème sur leurs épaules. L'écoute active des parents permet, dans certains cas, aux jeunes de trouver des solutions par eux-mêmes.

Trois processus

Les ateliers suivent trois processus qui se mettent en place en fonction du principe, évoqué précédemment, d'après lequel chaque personne, peu importe le problème auquel elle fait face, a le potentiel pour s'en sortir. Il faut faire ressentir aux parents que la réussite leur appartient et que l'appropriation de la démarche est fondamentale. D'abord, nous cherchons à développer un sentiment d'appartenance au sein du groupe qui sert, entre autres, à maintenir la motivation des gens à poursuivre la démarche. Il s'agit de cimenter les liens de solidarité entre eux pour briser leur isolement s'il y a lieu.

Ensuite, nous tentons d'initier les parents aux changements qui surviennent durant l'adolescence, comprise comme une étape de vie in-



Karl..., 2008. Certains droits réservés

contournable où le jeune est dans un processus identitaire et devient quelqu'un à part entière. Nous abordons la question des changements physiques, physiologiques, ainsi que ceux qui ont lieu dans la sociabilité. L'adolescence renvoie au fait que les parents ne sont plus aussi nécessaires qu'ils l'étaient auparavant. Le message que les jeunes envoient passe parfois par des phrases comme : « tu ne connais rien », « laisse-moi faire », « tu es vieux jeu ». Ils ne les écoutent plus. Les parents peuvent vivre cette étape comme un rejet alors que ce que les adolescents vivent est normal et nécessaire. Plus on tente de les retenir dans leur processus d'émancipation, plus la situation peut exploser. En même temps, le maintien du rôle d'autorité du parent est important. Comment trouver un équilibre entre l'important-

ce du laisser-faire et les obligations imposées par le rôle de protection et d'autorité que les parents doivent continuer à jouer ? Les réponses sont adaptées aux réalités familiales, au potentiel et à l'expérience de vie des parents et de leurs enfants.

Le troisième processus consiste à développer des habiletés au niveau de la résolution de conflits par la communication. Les parents font des exercices de communication et sont censés appliquer les techniques apprises dès leur retour à la maison en discutant avec leur enfant. Les jeunes remarquent rapidement la différence : les parents paniquent moins et sont plus à l'écoute. Les parents sont aussi invités à laisser traîner à la maison le matériel utilisé dans les ateliers – par exemple, leur cahier d'activités et les feuilles distribuées – pour que leurs jeunes puissent prendre connaissance du contenu des ateliers et constater qu'il n'y a rien de menaçant pour eux. De cette façon, quand vient le moment de les inviter aux rencontres, en général, ils sont au rendez-vous.

Des mythes qui tombent

Lorsque les jeunes sont invités à se joindre au groupe, nous cherchons à discuter de sujets qui sont généralement difficiles à aborder dans la famille. La drogue et la sexualité émergent souvent comme des sujets sensibles dans la vie familiale lorsque l'enfant rentre en période d'adolescence. Plusieurs formes d'activités sont réalisées : remue-méninges, jeux de rôles, présentations réalisées par des groupes communautaires ou des personnes-ressources. L'objectif est de créer un espace dans lequel les jeunes peuvent s'exprimer devant les adultes et que les parents soient à même de les entendre. Bien que plusieurs autres programmes destinés aux parents d'adolescents aient été mis en place ailleurs, à ma connaissance, nous sommes les seuls à inviter les adolescents à se joindre au groupe au cours des dernières rencontres.

Quand les deux générations sont ensemble, il y a beaucoup de mythes qui tombent : « Je pensais que les jeunes étaient inconscients »; « Je pensais que ma mère ne connaissait rien de

ça. » Il y a un groupe où une mère vivait une situation difficile avec sa fille. Elle-même a eu une jeunesse assez *rock-and-roll* et se comportait de manière rigide avec sa fille, qui ne comprenait pas pourquoi. Celle-ci ignorait le vécu de sa mère. À la suite de la rencontre sur la sexualité, elles se sont ouvertes et ont passé toute la nuit à se parler. Dès lors, la fille a compris pourquoi sa mère agissait ainsi et la mère s'est rendu compte qu'elle faisait subir à sa fille les contrecoups de sa propre expérience.

La couleur

Lorsque nous avons développé ce programme, il s'adressait à la population socioéconomiquement défavorisée du quartier Centre-Sud de Montréal. Aujourd'hui, le programme dessert un territoire plus vaste qui couvre aussi le Plateau et le Mile-End. Nous intervenons auprès de populations variées, que ce soit des familles qui vivent dans une grande précarité socioéconomique ou encore des familles de professionnels. Nous travaillons à partir de leur vécu familial, des difficultés, inquiétudes et expériences qu'ils apportent. Ainsi, les rencontres sont

colorées par les membres du groupe. Les préoccupations peuvent varier selon le milieu d'origine des familles ; par exemple, on retrouve plus de questions en lien avec la drogue dans les milieux aisés, même si les réalités peuvent être semblables. Une autre différence porte sur la conception de l'autorité. Souvent, les parents plus scolarisés éprouvent plus de difficulté à appliquer une autorité et ne voient pas la nécessité de mettre des limites. Nous devons être attentifs à ces différences pour nous adapter aux attentes des parents.

Cette façon d'agir avec les parents et adolescents de milieux différents est fondée sur l'approche de Paolo Freire et ce que j'ai appris au Chili. Le sens que j'ai voulu donner à ce programme destiné aux parents d'adolescents provient de cette philosophie d'intervention. Les gens qui participent à ce groupe s'approprient l'action, devenant eux-mêmes des acteurs. Le changement ne repose pas sur les épaules de l'animateur ou du professionnel responsable du groupe. Ceux-ci ont la responsabilité d'apporter du contenu, mais la couleur est donnée par les parents qui s'y inscrivent et, ce faisant, ils sont déjà impliqués dans un processus de recherche d'une nouvelle voie, dans une action qui mènera à des changements.

Autorisations judiciaires de soins psychiatriques

Le déséquilibre



Jonnyberg, 2011. Certains droits réservés

Les sociétés démocratiques libérales dans lesquelles nous vivons sont des sociétés où les conflits, les dysfonctionnements et les vulnérabilités sont régulés, gérés ou pris en charge par des dispositifs complexes qui font référence à des « valeurs positives » largement consensuelles,

telles que la santé physique et mentale, le respect des normes communes, l'autonomie et la responsabilité. Depuis trois décennies au moins, la référence à la santé mentale, au psychosocial et à la souffrance psychique, sans qu'on parvienne à définir clairement les limites de ces univers, joue un rôle capital dans la gestion des conduites qui « posent problème » aux individus directement concernés, à leur entourage ou à la société.

Nous vivons néanmoins dans des sociétés de droit. Pour cette raison, s'il est question d'intervenir auprès d'un citoyen en s'appuyant sur l'autorité d'une discipline ou d'une expertise particulière (médicale, psychiatrique, psychologique, etc.) parce que son état de santé ou son comportement sont jugés susceptibles de porter préjudice à lui-même ou à un tiers, il faut disposer soit de son consentement, soit d'instruments légaux traitant de telles situations. S'il est vrai que la législation actuelle au Québec (loi

RETOURS

Marcelo Otero

*Professeur
Département de sociologie
Université du Québec à
Montréal*

Membre du CREMIS

Geneviève Dugré

*Étudiante en sociologie
Université du Québec à
Montréal*

RETOURS

« Le recours à l'autorisation judiciaire de soins psychiatriques comporte de nombreux problèmes éthiques potentiels dont la possible utilisation de ce recours à des fins autres - ou bien à des fins moins claires - que celles prévues dans le Code civil »

P-38) rend possible l'évaluation de la « dangerosité mentale » d'une personne envers elle ou envers les autres en passant outre son consentement, rien n'autorise pour autant le passage de l'estimation du danger au traitement mental (médicaments, thérapies, etc.) sans le consentement de la personne concernée. D'autres instruments légaux sont alors mobilisés, notamment par les médecins et les établissements hospitaliers, pour dispenser des soins à une personne contre son gré, à savoir : les autorisations judiciaires de soins (AJS)².

Risques éthiques

Dans le contexte d'une autorisation judiciaire de soins, un juge de la Cour supérieure du Québec décide de l'inaptitude de la personne à y consentir et de la nécessité du traitement proposé par le médecin ainsi que de ses potentiels bénéfiques. De ce fait, il est évident que la décision du juge doit s'appuyer largement sur l'avis des experts, la plupart des fois un psychiatre, ce qui devient un facteur déterminant dans l'issue du processus, voire l'élément décisif de l'autorisation d'un traitement contre la volonté de la personne. Le recours à l'autorisation judiciaire de soins psychiatriques comporte de nombreux problèmes éthiques potentiels dont la possible utilisation de ce recours à des fins autres - ou bien à des fins moins claires - que celles prévues dans le Code civil (Bernheim, 2011). Tantôt, l'autorisation judiciaire des soins peut faciliter l'internement de la personne ou son déplacement d'un logement privé à des ressources plus structurées, tantôt le refus de prendre certains médicaments comportant d'importants effets secondaires peut être assimilé trop mécaniquement à l'inaptitude à consentir aux soins.

Ces risques éthiques réels ou potentiels sont d'autant plus préoccupants que 1) le déséquilibre entre les experts et les personnes intimées est énorme en termes d'autorité, de moyens et de savoir ; 2) les mécanismes de révision et de contrôle du traitement ne sont pas clairs : il est presque impossible pour les personnes concernées de contester les délais de l'ordonnance, le type de médicament prescrit, les doses, les modes d'administration (Menard, 2007) ; 3) il

est très rare que la Cour ordonne un traitement complémentaire ou alternatif à la consommation de psychotropes.

Nous avons analysé l'ensemble³ des dossiers inscrits au Palais de justice de Montréal pour l'année 2009 ayant fait l'objet d'une requête pour obtenir une autorisation de soins psychiatriques de la part des établissements hospitaliers afin de comprendre essentiellement 1) les caractéristiques de ce dispositif juridico-psychiatrique ; 2) les caractéristiques des personnes interpellées ; 3) le type de problèmes dont il est question dans les dossiers ; 4) les dimensions psychiatriques évoquées y compris les traitements ordonnés par la Cour.

L'audience

Le recours à l'autorisation judiciaire de soins psychiatriques est une mesure exceptionnelle et lourde de conséquences pour les personnes qui en sont touchées. Ce qui frappe à première vue dans le fonctionnement de ce dispositif juridico-psychiatrique est le déséquilibre manifeste des ressources dont disposent les parties

(hôpital vs la personne refusant les soins) lors de l'audience où l'on doit décider de dimensions cruciales de la vie d'une personne vulnérable à la fois sur le plan social et psychologique. Seulement 65% des intimés sont représentés par un avocat et, dans plus de la moitié des audiences, ils n'y sont pas présents⁴. Dans les trois quarts des cas, le délai entre le dépôt de la requête par l'hôpital et la tenue de l'audience est de moins de dix jours, ce qui ne permet pas une préparation adéquate de la partie défenderesse déjà aux prises avec de nombreux problèmes complexes. Les seules expertises inscrites au dossier, vitales pour la prise de décision du juge, sont celle de la partie demanderesse (l'hôpital), car les contre-expertises (en appui du point de vue de la personne visée) sont pratiquement inexistantes (3% de l'ensemble des audiences).

Suite à la comparution en Cour, dont la durée moyenne est de moins d'une heure, les trois quarts des demandes d'autorisation de soins sont acceptées et, dans environ 90% des dossiers, le juge⁵ accepte la durée des soins demandée par les hôpitaux. Ces durées sont en outre fort importantes, à savoir : 90% des AJS concernent des durées de 24 mois et plus et, de ce nombre, 50% des AJS concernent des durées de 36 mois ou plus. Dans ce laps de temps, c'est non seulement l'état de santé de la personne qui peut évoluer sensiblement

(détérioration, amélioration, non-réaction au traitement, etc.), mais aussi bien sa capacité à consentir, qui n'est pas, elle non plus, une donnée immuable. Or, il est étonnant de constater que « la loi ne prévoit en effet aucun mécanisme de révision, peu importe la durée ou les conditions de l'ordonnance » (Ménard, 2007 : 331-333). Dans un grand nombre de jugements, c'est plutôt au Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de l'hôpital que revient la charge du suivi du traitement, en



Peyote, 2006. Certains droits réservés

RETOURS

fonction des rapports élaborés par un médecin traitant. Ce mécanisme est fonctionnel pour les dynamiques des établissements hospitaliers, mais il est complètement inefficace pour protéger les droits des personnes sous traitement. En effet, comment les personnes concernées pourraient-elles contester les expertises qui concluent à leur incapacité à prendre les décisions adéquates au maintien de leur état de santé (les délais de l'ordonnance, le type de médicament prescrit, les doses ou les modes d'administration) puisqu'elles se trouvent placées dans une position de faiblesse à tous les niveaux du début à la fin du processus ?

Pauvreté matérielle et vulnérabilité sociale

L'âge moyen des personnes touchées par les AJS est de 45 ans, mais les hommes et les femmes sont distribués de manière inégale selon les groupes d'âge. Les hommes sont plus nombreux dans les groupes d'âge inférieurs à 50 ans, tandis que les femmes sont plus nombreuses dans les groupes d'âges de plus de 50 ans. L'univers des AJS semble toucher, de manière typique, des hommes plutôt jeunes et des femmes plutôt âgées. Près de la moitié des intimés semblent provenir d'origines ethno-culturelles diverses autres que québécoise de souche.

La grande majorité des personnes (environ 90% du total) sont célibataires, séparées, divorcées ou veuves et seulement un quart d'entre elles semblent avoir des enfants. La moitié des personnes habitent un logement individuel et seulement 15% vivent avec un proche. Une forte concentration des intimés habitent dans des territoires caractérisés par la défavorisation sociale et matérielle (par exemple les territoires des CLSC des Faubourgs et de Hochelaga-Maisonneuve)

et seulement 3% d'entre elles occupent un emploi. La précarité résidentielle semble un problème généralisé et près du quart des personnes concernées par les AJS sont en situation d'itinérance ou n'ont pas de logement. Compte tenu de la fragilité du réseau social, de la pauvreté matérielle dans laquelle elles vivent et des durées plutôt longues des AJS (deux à trois ans), le maintien du logement ainsi que des possessions des personnes intimées devient un enjeu majeur dans leurs vies.

Autonomie, détresse et dérangement

Parmi les problèmes vécus par les personnes et qui sont en lien direct avec la demande d'une AJS, la perte d'autonomie, modérée ou grave, semble la difficulté fréquente et majeure.



Slorp, 2005. Certains droits réservés

Qu'elle soit due à des déficits ou à des désorganisations cognitives, à des pathologies précises ou au contexte social précaire dans lequel elles vivent, la perte d'autonomie se manifeste par des problèmes d'insalubrité du milieu de vie, de négligence des soins physiques et d'alimentation, des difficultés à gérer l'argent et de risques pour la sécurité physique. Plusieurs de ces problèmes et difficultés répondent à des logiques complexes où pauvreté extrême, problèmes de santé mentale et différentes formes de stigmatisation s'imbriquent à plusieurs degrés. Dans ce contexte, le thème de l'insécurité résidentielle est omniprésent et découle également de sources à la fois diverses et imbriquées : grande pauvreté, conflits avec voisins et propriétaires, rareté des ressources adaptées, pathologies graves, etc. En effet, l'enjeu de la perte du logement, la possibilité du déplacement de la personne vers des ressources spécialisées (parfois rares ou inexistantes), ainsi que le risque concret et imminent de se retrouver en situation d'itinérance semblent se poser comme corollaires des graves difficultés vécues par la personne.

Dans environ 40% des dossiers, on signale la présence de comportements étranges, bizarres, dérangeants ou inhabituels. Bien que des traces du recours à la loi P-38 soient présentes dans environ 60% des dossiers, seulement dans 20% d'entre eux, on trouve des indices de démêlés avec la justice autres que la législation spécifique en matière de santé mentale. Les problèmes de dépendances, surtout à l'alcool et au cannabis, ainsi que les comportements suicidaires présentent une moindre importance parmi les problématiques décrites

dans les dossiers, à savoir : 30% et 12% respectivement.

Diagnostics et traitements

La grande majorité des personnes concernées par les demandes (entre 80 et 90%) possèdent déjà des antécédents psychiatriques importants. Plus de la moitié des diagnostics concernent les troubles psychotiques et un peu moins de la moitié des dossiers font mention de schizophrénie. Dans un quart des dossiers, il est question de troubles bipolaires tantôt à prédominance maniaque, tantôt à prédominance dépressive. Plus de 20% des dossiers évoquent des traits de personnalités pathologiques diverses, notamment limite, narcissique et antisociale. Il est à remarquer également que, dans plus de la moitié des dossiers, on signale des symptômes tels que l'humeur instable (agressive, agitée, irritable, etc.), le sentiment de persécution et les délires.

Quant aux traitements autorisés par les ordonnances de la Cour, il s'agit fréquemment de traitements médicamenteux de type antipsychotique (75% des dossiers). Dans une moindre mesure, il est question de stabilisateurs de l'humeur (35% des dossiers) et d'antidépresseurs (14%). Le mode d'administration des médicaments sollicité par la partie demanderesse est presque toujours l'injection. Il est à souligner que plus de 60% des dossiers mentionnent la prescription de médicaments pour contrer les effets négatifs de la médication principale, ce qui n'est peut-être pas étranger aux réticences des personnes qui sont l'objet des AJS lorsqu'il s'agit de consentir à certains traitements dont elles ont déjà éprouvé les conséquences désagréables.

Les allusions aux traitements autres que médicamenteux sont très rares (2,61% des dos-

« Plusieurs de ces problèmes et difficultés répondent à des logiques complexes où pauvreté extrême, problèmes de santé mentale et différentes formes de stigmatisation s'imbriquent à plusieurs degrés. »

RETOURS



Conférence, 2009. Certains droits réservés

siers), ce qui n'est pas un fait sans importance. Cette absence de traitements alternatifs ou complémentaires à la seule option médicamenteuse est un facteur de rétrécissement des choix de la personne qui se trouve ainsi placée dans une situation fortement structurée par la psychiatrie et la justice, dont elle ne maîtrise ni les langages, ni les logiques des procédures.

Repenser les réponses

Il va de soi que les personnes touchées par les AJS ont besoin d'aide à plusieurs niveaux. Le traitement de problèmes de santé mentale est sans aucun doute une dimension importante, mais insuffisante pour régler les nombreux problèmes complexes dont elles souffrent. La situation de grande vulnérabilité sociale et matérielle dans laquelle elles se trouvent ne peut pas être modifiée sans mobiliser de ressources autres que strictement psychiatriques et médicamenteuses. Dans ce contexte, le recours aux AJS incarne des logiques complexes où la volonté de soigner et la volonté de gestion de la vulnérabilité psychosociale grave sont imbriquées et parfois indiscernables. Le déséquilibre flagrant entre les parties lors des audiences où l'on décide des aspects cruciaux de la vie des personnes interpellées révèle un rapport de force puissant qui brime leurs droits et les renvoie à une position minorisée et subalterne qui a des retombées certaines sur le

processus de rétablissement qui devrait s'en suivre.

La situation des familles des personnes touchées par les AJS est sans doute également insoutenable en termes d'épuisement d'énergie et des moyens pour gérer des problèmes qui les dépassent malgré leur présence ou soutien. À la lumière de la complexité des problématiques matérielles, sociales et psychologiques qui caractérisent la vie des personnes touchées par les AJS, il est indispensable de repenser les réponses institutionnelles disponibles afin d'aborder de front la transformation des conditions concrètes de vie des personnes concernées.

Notes

1 : Cette recherche a été menée en partenariat avec Action Autonomie, organisme de défense des droits des personnes souffrant de problèmes de santé mentale. Pour consulter le rapport complet : http://www.actionautonomie.qc.ca/pdf/rapport_final.pdf

2 : Bien que, dès la fin des années 1980, apparaissent des dispositions concernant l'imposition des traitements à l'égard des personnes jugées incapables de consentir aux soins, ce n'est que lors de la réforme du Code civil du Québec en 1994 que ces dispositions sont formellement intégrées dans la section Consentement de soins (articles 10 à 25) (Bernheim, 2010).

3 : Sur un total de 338 dossiers, 290 correspondent à des hôpitaux et 48 à des CSSS. Nous nous sommes concentrés sur les dossiers impliquant les établissements hospitaliers et concernant exclusivement les demandes d'autorisation des soins portant sur la

santé mentale. Parmi le total de 290 dossiers correspondant à des hôpitaux, nous avons pu étudier 230 d'entre eux, les autres étant soit difficiles d'accès, soit introuvables. Nous avons ainsi constitué un corpus final de 230 dossiers sur lesquels portent les analyses et l'ensemble des données de cet article.

4 : Lorsque la personne est présente, elle est interrogée par le Tribunal dans seulement 61 % des cas, alors que, dans 75 % des cas, elle l'est par l'avocat du défendeur et, dans 40 %, par l'avocat du requérant.

5 : 68 juges différents sont intervenus pour un total de 230 audiences.

Action Autonomie, Dorvil, H., Otero, M. et L. Kirouac (2007). *Protection ou coercition ?*, Service aux collectivités UQÀM, Montréal.

Action Autonomie (2005). *Des libertés bien fragiles - Étude sur l'application de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui - District de Montréal*, Montréal.

Bernheim, E. (2010). *Les décisions d'hospitalisation et de soins psychiatriques sans le consentement des patients dans des contextes clinique et judiciaire : une étude du pluralisme normatif appliqué*, thèse de doctorat, Université de Montréal.

Bernheim, E. (2011). *Garde en établissement et autorisation de soins : quel droit pour quelle société ?*, Éditions Yvon Blais, Montréal.

Direction de la santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2008). *Regard sur la défavorisation à Montréal. Région sociosanitaire de Montréal, série 1*, Gouvernement du Québec, Québec.

Dorvil, H. (2007). « Les inégalités sociales en santé. Le cas spécifique de la santé mentale », in Dorvil, H. (dir.), *Problèmes sociaux*, Presses de l'Université du Québec, Québec, pp. 169-202.

Dorvil, H. (2010). « Le stigma, une forme spécifique d'inégalité sociale en santé mentale », in Dorvil H. et M. Thériault (dir.), *Problèmes sociaux, médiation communautaire, recherche et santé*, Cahiers scientifiques de l'ACFAS, Montréal, 112, pp. 267-291.

Guay, H. (2002). *Le consentement aux soins et à l'hébergement : quand les tribunaux s'en mêlent*, Formation permanente du Barreau du Québec, http://www.rifvel.org/documentation_rifvel/consentement.php

Ménard, J.-P. (2007). « Les requêtes en autorisation de traitement : enjeux et difficultés importantes à l'égard des droits des personnes », *Autonomie et protection*, 261, Service de la formation continue du Barreau du Québec, Éditions Yvon Blais, Montréal.

Morin, P. et H. Dorvil. (2008). « Le logement comme déterminant social de la santé pour les personnes ayant des problèmes sévères de santé mentale », in Morin, P. et E. Baillergeau (dir.), *L'habitation comme vecteur de lien social*, Presses de l'Université du Québec, pp.23-40.

Otero, M. et G. Dugré (2012). *Les usages des autorisations judiciaires de traitement psychiatrique à Montréal : entre thérapeutique, contrôle et gestion de la vulnérabilité sociale*, Action Autonomie, Montréal.

Otero, M. (2010). « Le fou social et le fou mental : amalgames théoriques, synthèses empiriques et rencontres institutionnelles ». *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 29 septembre 2010, <http://sociologies.revues.org/>

[index3268.html](#)

Otero, M. et D. Morin. (2007). « À la recherche de la dangerosité mentale. Une nouvelle forme de régulation de la conflictualité et de la vulnérabilité psychosociales », in S. Roy et R. Hurtubise (dir.), *L'itinérance en questions*, Presses de l'Université du Québec, pp.129-160.

Poirier, M. (2007). « Santé mentale et itinérance. Analyse d'une controverse », *Nouvelles pratiques sociales*, 19, 2 : 76-91.

Roy, S. (2008). « De l'exclusion à la vulnérabilité », in Châtel V. et S. Roy (dir.), *Penser la vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social*, Presses de l'Université du Québec, Québec, pp. 13-34.

Soulet, M.-H. (2008). « La vulnérabilité : un problème social paradoxal », in Châtel V. et S. Roy (dir.) *Penser la vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social*, Presses de l'Université du Québec, Québec, pp.51-64.

Sur les traces des mémoires

Enquête sur la pauvreté ouvrière

Conférence par
Jean-François Laé

Département de sociologie
Université Paris-8

Mardi le 12 juin 2012
12h à 13h30

CLSC des Faubourgs
1250 rue Sanguinet
Salle 451

www.cremis.ca